

## **Annexes au document-cadre zonal relatif aux procédures préfectorales et aux mesures de dimension interdépartementale en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant**

Annexe 1 : seuils de déclenchement des procédures d'information et de recommandation et des procédures d'alerte.....	2
Conditions d'activation de la procédure préfectorale.....	3
Conditions de désactivation de la procédure préfectorale enclenchée.....	3
Annexe 2 : critères de déclenchement de superficie et de population.....	5
Annexe 3 : services désignés par les préfets de département pour le suivi des épisodes de pollution de l'air.....	6
Annexe 4 : chaîne de transmission du communiqué relatif à l'activation du dispositif préfectoral	7
Annexe 5 : typologie des épisodes et mesures d'urgence par secteur et par niveau d'alerte.....	8
Typologie.....	8
Mesures d'urgence.....	9
Annexe 6 : liste des bassins d'air.....	12
Annexe 7 : modèle de communiqué-type information/recommandation émis par l'AASQA.....	24
Annexe 8 : liste des recommandations sanitaires et comportementales.....	25
Liste des recommandations sanitaires.....	25
Liste des recommandations comportementales.....	27

**Annexe 1 : seuils de déclenchement des procédures d'information et de recommandation et des procédures d'alerte**

Tableau 1 : Conditions de déclenchement des procédures préfectorales

Polluant ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Niveau « information et recommandation »		Niveau « alerte N1 »		Niveau « alerte N2 »	
	sur prévision ou constat	sur prévision ou constat	sur prévision ou constat	sur persistance	sur prévision ou constat	sur persistance
Dioxyde de soufre ( $\text{SO}_2$ )	300 en moyenne sur une heure	500 sur trois moyennes horaires consécutives	300 en moyenne sur une heure pendant 2 jours	500 en moyenne sur une heure pendant 2 jours	500 en moyenne sur une heure pendant 2 jours	500 en moyenne sur une heure pendant 2 jours
Dioxyde d'azote ( $\text{NO}_2$ )	200 en moyenne sur une heure	400 en moyenne sur une heure, dépassé pendant 3 heures consécutives	200 en moyenne sur une heure pendant 1 jour	400 en moyenne sur une heure pendant 2 jours	400 en moyenne sur une heure pendant 2 jours	400 en moyenne sur une heure pendant 2 jours
Ozone ( $\text{O}_3$ )	180 en moyenne sur une heure	240 en moyenne sur une heure, dépassé pendant 3 heures consécutives	180 en moyenne sur une heure pendant 2 jours	300 en moyenne sur une heure dépassée pendant 3 heures consécutives	240 en moyenne sur une heure pendant 2 jours	240 en moyenne sur une heure pendant 2 jours
Particules fines $\text{PM}_{10}$	50 en moyenne sur vingt quatre heures (1) soit à J exclusivement	80 en moyenne sur vingt quatre heures (1) soit à J exclusivement ou J-1 exclusivement	50 en moyenne sur vingt quatre heures (1) pendant 2 jours soit J et J-1	80 en moyenne sur 24 heures (1) pendant 2 jours à J et J-1	180 en moyenne sur une heure pendant 4 jours	80 en moyenne sur 24 heures (1) pendant 2 jours à J et J-1

(1) calculé à partir des données horaires sur 24 heures de 0h à 24h

Les seuils de ces trois polluants sont définis à l'article R. 221-1 du code de l'environnement et sont repris, en gras, dans le tableau ci-dessus. Ces seuils correspondent à des niveaux de concentration dans l'air des polluants atmosphériques, exprimés en microgrammes par mètre cube en moyenne horaire ou, pour les particules, en moyenne sur une période fixe de 24 h.

Les seuils de déclenchement des procédures d'information et de recommandation et des procédures d'alerte relatifs aux polluants considérés dans le présent document cadre zonal sont détaillés dans le tableau ci-avant.

Sont distingués :

- les seuils sur constat/prévision utilisés pour le niveau « information et recommandation » et pour le niveau « alerte » ;
- et les seuils sur persistance utilisés pour le niveau « alerte ».

#### ***Conditions d'activation de la procédure préfectorale***

Ainsi, le déclenchement du dispositif pour les particules fines (PM<sub>10</sub>), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>) et le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) s'effectue comme suit :

- Le **déclenchement du niveau « information »** pour les polluants PM<sub>10</sub>, NO<sub>2</sub>, O<sub>3</sub> et SO<sub>2</sub> est réalisé lorsque le dépassement du seuil d'information le jour J est, par modélisation, constaté ou prévu avec un risque fort, ou qu'un risque fort d'atteinte de ce seuil est prévu le jour J+1.
- Le **déclenchement du niveau « alerte » N1 est prononcé :**
  - lorsque le dépassement du seuil d'alerte réglementaire propre à chaque polluant, sur prévision ou constat le jour J est, par modélisation, constaté ou prévu avec un risque fort, ou qu'un risque fort d'atteinte de seuil est prévu le jour J+1 ;
  - sur persistance, lorsque le dépassement du seuil d'information-recommandation sur prévision ou constat le jour J est, par modélisation, constaté ou prévu avec un risque fort, et qu'un risque fort d'atteinte de seuil le jour J+1 est prévu.
- Le **déclenchement du niveau alerte N2 est prononcé :**
  - sur persistance, lorsque le dépassement du seuil d'alerte sur prévision ou constat le jour J est, par modélisation, constaté ou prévu avec un risque fort, et qu'un risque fort d'atteinte de seuil le jour J+1 est prévu ;
  - sur persistance, dès lors que le dépassement du seuil d'information-recommandation sur prévision ou constat a été constaté par modélisation à J-2 et J-1 et lorsque l'atteinte le jour J est, par modélisation, constaté ou prévu avec un risque fort, et qu'un risque fort d'atteinte de seuil le jour J+1 est prévu.

#### ***Conditions de désactivation de la procédure préfectorale enclenchée***

La procédure d'alerte est maintenue tant que les prévisions météorologiques ou les prévisions en matière de concentrations de polluants montrent qu'il est probable que le seuil d'information et de recommandation soit dépassé le lendemain ou le surlendemain.

En conséquence, conformément à l'instruction du Gouvernement du 5 janvier 2017, **les mesures préfectorales engagées doivent être maintenues tant que les conditions météorologiques**

**restent propices à la poursuite de l'épisode de pollution**, même si les niveaux de pollution diminuent transitoirement en deçà des seuils réglementaires.

**En définitive, toute mesure engagée ne sera levée que lorsque la certitude de la fin de l'épisode sera acquise.**

La procédure préfectorale prend fin à minuit dès lors qu'aucune prévision d'épisode de pollution caractérisé ou de risque d'épisode de pollution caractérisé pour le lendemain ou le surlendemain n'est confirmée à 12 h le jour J.

## **Annexe 2 : critères de déclenchement de superficie et de population**

La caractérisation par ATMO Auvergne Rhône-Alpes des épisodes de pollution s'appuie, pour chaque polluant concerné, sur le risque de dépassement d'un seuil d'information et de recommandation ou d'un seuil d'alerte associé, selon un critère soit de superficie, soit de population.

L'épisode de pollution est caractérisé par le dépassement d'un seuil avec le respect d'au moins un critère :

- **soit de superficie** : dès lors qu'une surface d'au moins 25 km<sup>2</sup> au total dans un des bassins d'air définis en annexe page 12 est concernée par un dépassement de seuils estimés par modélisation en situation de fond ;
- **soit de population exposée** :
  - pour les bassins d'air « bassin du Puy-de-dôme », « bassin lyonnais Nord-Isère », « bassin grenoblois » et « vallée du Rhône » tels que définis en annexe page 12, lorsqu'au moins 10 % de la population du bassin est concernée par un dépassement de seuils estimés par modélisation en situation de fond ;
  - pour les autres bassins d'air définis en annexe page 12, lorsqu'au moins une population de 50 000 habitants au total dans le bassin est concernée par un dépassement de seuils estimés par modélisation en situation de fond.

Critères de caractérisation de la population	
Bassins d'air de plus de 500 000 habitants	Bassins d'air de moins de 500 000 habitants
Au moins 10 % de la population du bassin est concernée par un dépassement de seuils estimés par modélisation en situation de fond	Au moins une population de 50 000 habitants au total dans le bassin est concernée par un dépassement de seuils estimés par modélisation en situation de fond.

**Annexe 3 : services désignés par les préfets de département pour le suivi des épisodes de pollution de l'air**

Département	Service en charge du suivi	Adresse courriel <u>fonctionnelle</u> du service*
Ain		
Allier		
Ardèche		
Cantal		
Drôme		
Isère		
Loire		
Haute-Loire		
Puy-de-Dôme		
Rhône		
Savoie		
Haute-Savoie		

\* Cette adresse sera utilisée pour transmettre toutes informations relatives à la pollution atmosphérique, notamment les fiches de prévision et d'aide à la décision et les communiqués émis par l'AASQA.

**NB :** cette adresse devra par conséquent être relevée très régulièrement y compris les jours non-ouvrables, et au moins une fois par jour avant 13h30.

## Annexe 4 : chaîne de transmission du communiqué relatif à l'activation du dispositif préfectoral

**Chaîne de transmission du communiqué relatif à l'activation du dispositif préfectoral**



1 <sup>er</sup> échelon (informé par l'AASQA)	2 <sup>ème</sup> échelon (informé par le 1 <sup>er</sup> échelon)	3 <sup>ème</sup> échelon (informé par le 2 <sup>ème</sup> échelon)	4 <sup>ème</sup> échelon (informé par le 3 <sup>ème</sup> échelon)
13h30	15h00	15h30	16h00
Préfecture de département concernée (services désignés)	Sous-préfectures Cabinet, SIDPC Services départementaux de police et de gendarmerie DDCS ou DDPPCS DDPP DDT Coordonnateur routier (DDT, ...) Délégation territoriale de l'ABS DSIDEN Représentants de l'enseignement privé Conseil départemental Communautés de communes Communautés d'agglomération Métropole Maires du département concernés Presse écrite, papier et audiovisuelle Préfet de zone de défense et de sécurité (service de la communication interministérielle) Unité (inter-départementale) DREAL	Maison de gendarmerie/DDZCRS Associations et clubs sportifs Chambres d'agriculture Gestionnaires de réseaux routiers Établissements de soins Établissements recevant des personnes sensibles Infirmiers respiratoires ABS Établissements d'enseignement primaire, secondaires et universitaires Rectorat Inspection d'académie Services de protection maternelle et infantile Service gestionnaire du réseau routier départemental Population Crèches, jardins d'enfants publiques et privées, écoles primaires et maternelles publiques et privées, centres de loisirs ou de vacances recevant des enfants Population Industriels	Usagers de la route (panneaux à messages variables, radars, etc.)

## Annexe 5 : typologie des épisodes et mesures d'urgence par secteur et par niveau d'alerte

### *Typologie*

ATMO Auvergne Rhône-Alpes dans sa fiche de prévision et d'aide à la décision en fonction des circonstances définit si l'épisode de pollution répond à une typologie particulière. Cette caractérisation de l'épisode permettra d'aider à cibler l'information et les mesures à mettre en place.

Un épisode de pollution se distingue par la typologie qui le caractérise :

- un épisode de type « **combustion** » (polluants concernés  $PM_{10}$  et  $NO_2$ ) : épisode de pollution qui se caractérise par une concentration en  $PM_{10}$  majoritairement d'origine carbonée (issus de combustion de chauffage ou de moteurs de véhicules). Ce type d'épisode est souvent associée à un taux d'oxyde d'azote également élevé, notamment en proximité des réseaux de transport ;
- un épisode de type « **mixte** » (polluants concernés  $PM_{10}$  et  $NO_2$ ) : épisode de pollution qui, en plus d'être lié aux particules d'origine carbonée, se caractérise également par une part importante de particules formées à partir d'ammoniac et d'oxyde d'azote ;
- un épisode de type « **estival** » (polluant concerné  $O_3$  et  $NO_2$ ) : épisode de pollution lié à l'ozone, d'origine secondaire, formé notamment à partir de composés organiques volatiles (COV) et d'oxyde d'azote. Ce type d'épisode peut être associé à des taux de dioxyde d'azote également élevé, notamment en proximité de réseaux routiers ;
- un épisode de type « **ponctuel** » (polluant concerné  $SO_2$ ) : ce type d'épisode a une très forte probabilité d'être d'origine industrielle. Compte-tenu de la responsabilité localisée de ce type de pic de pollution, aucune mesure d'ordre général n'est prévue dans cet arrêté. Les sites industriels pouvant être à l'origine de tels épisodes doivent se conformer à leur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation pour la gestion des mesures à mettre en place.

Au-delà de ces quatre typologies, d'autres épisodes peuvent également être observés, en lien avec des incidents industriels ou des événements naturels (ie : éruption volcanique, sable saharien, etc.).

Les mesures réglementaires de réduction des émissions sont réparties selon les critères suivants :

- la nature du polluant concerné :  $PM_{10}$ ,  $NO_x$ ,  $O_3$  ;
- la typologie de l'épisode (mixte, combustion, estival, ponctuel) ;
- le secteur associé (résidentiel, transport, agricole, industriel) ;
- le niveau d'alerte à partir duquel elles seront ou pourront être mises en œuvre.

Les mesures se différenciant selon les secteurs qu'elles concernent, il sera ainsi distingué :

- les mesures industrielles **M-I** ;
- les mesures chantiers BTP **M-C** ;
- les mesures agricoles **M-A** ;
- les mesures résidentielles **M-R** ;
- les mesures transport **M-T**.

Les mesures prises par le préfet sont cumulatives. Ainsi, les mesures prises à un niveau d'alerte sont poursuivies voire renforcées au niveau d'alerte supérieur.

### Mesures d'urgence

Mesures d'urgence	Seuil	Type d'épisode		
		Combustion	Mixte	Estival
<b>Secteur industriel – Toute activité</b>				
M-I 1 : Sensibilisation du personnel et vigilance accrue sur le fonctionnement des installations (paramètres de fonctionnement, stabilisation des charges, bon fonctionnement des systèmes de traitement...) et sur l'application des bonnes pratiques	N1	x	x	x
M-I 2 : Reporter les opérations émettrices de COV : travaux de maintenance, dégazage d'une installation, chargement ou déchargement de produits émettant des composés organiques volatils en l'absence de dispositif de récupération des vapeurs, etc	N1	x	x	x
M-I 3 : Reporter les opérations émettrices de particules ou d'oxydes d'azote (manipulation des déchets, broyage, transfert de matériaux...) en l'absence de dispositif de traitement adéquat	N1	x	x	x
M-I 4 : Mettre en fonctionnement les systèmes de dépollution renforcés, lorsqu'ils sont prévus, pendant la durée de l'épisode de pollution	N1	x	x	x
M-I 5 : Prioriser le combustible le moins émissif pour les installations mixtes	N1	x	x	x
M-I 6 : Limiter l'usage des engins de manutentions thermiques au profit des engins électriques	N1	x	x	x
M-I 7 : Réduire l'utilisation de groupes électrogènes aux strictes conditions de sécurité	N1	x	x	x
M-I 8 : Reporter le démarrage d'unités à l'arrêt à la fin de l'épisode de pollution	N2	x	x	x
M-I 9 : Réduire les émissions, y compris par la baisse d'activité	N2	x	x	x
M-I 10 : Arrêt temporaire des activités polluantes	N2	x	x	x
<b>Secteur industriel – Gros émetteurs ICPE</b>				
M-I 11 : Mise en œuvre des prescriptions particulières prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE en cas d'alerte à la pollution de niveau 1	N1	x	x	x
M-I 12 : Mise en œuvre des prescriptions particulières prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE en cas d'alerte à la pollution de niveau 2	N2	x	x	x
M-I 13 : Mise en œuvre des prescriptions particulières prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE en cas d'alerte à la pollution désignée par le « niveau 2 aggravé » ou le « niveau 3 » défini dans l'ancien dispositif régional de gestion des pics de pollution	N2	x	x	x

Mesures d'urgence	Seuil	Type d'épisode		
Secteur de la construction (chantiers, BTP, carrières)		Combustion	Mixte	Estival
M-C 1 : Mettre en place des mesures de réduction de l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et la mise en place de mesures compensatoires (arrosage, etc.).	N1	x	x	x
M-C 2 : Limiter l'usage des engins de manutentions thermiques au profit des engins électriques	N1	x	x	x
M-C 3 : Réduire l'utilisation de groupes électrogènes aux strictes conditions de sécurité	N1	x	x	x
M-C 4 : Reporter sur les chantiers, les travaux générateurs de poussières (démolition, terrassement, etc.) à la fin de l'épisode de pollution	N2	x	x	x

Mesures d'urgence	Seuils	Type d'épisode		
Secteur agricole et espaces verts		Combustion	Mixte	Estival
M-A 1 : Interdiction de l'écobuage	N1	x	x	
M-A 2 : Interdiction du brûlage des sous-produits agricoles et forestiers	N1	x	x	
M-A 3 : Report du nettoyage de silos et des travaux du sol par temps sec	N1		x	
M-A 4 : Recours obligatoire à l'enfouissement immédiat des effluents	N1		x	
M-A 5 : Report de l'épandage de fertilisants minéraux et organiques sans aucun procédé d'enfouissement jusqu'à la fin de l'épisode	N2		x	

Mesures d'urgence	Seuils	Type d'épisode		
Secteur résidentiel		Combustion	Mixte	Estival
M-R 1 : Interdiction de l'utilisation du bois et de ses dérivés comme chauffage individuel d'appoint ou d'agrément	N1	x	x	
M-R 2 : Maîtriser la température dans les bâtiments (chauffage en hiver : 18 °C)	N1	x	x	
M-R 3 : Interdiction totale de la pratique du brûlage	N1	x	x	x
M-R 4 : Interdiction des barbecues à combustible solide	N1		x	x
M-R 5 : Dans les espaces verts et jardins publics, mais également dans les lieux privés, reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques ou avec des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis)	N1	x	x	x
M-R 6 : Interdiction des groupes électrogènes	N2	x	x	x

**\*Les mesures d'urgence prévues ci-dessous pour le transport sont applicables, sauf exception, le lendemain à partir de cinq heures.**

Mesures d'urgence	Seuils	Type d'épisode		
		Combustion	Mixte	Estival
<b>Secteur des transports</b>				
*M-T 1 : Renforcement des contrôles de pollution des véhicules	N1	x	x	x
*M-T 2 : Abaissement de vitesse temporaire	N1	x	x	x
*M-T 3 : Modification du format des compétitions mécaniques en réduisant les temps d'entraînement et d'essai	N1	x	x	x
*M-T 4 : Restriction de circulation pour les véhicules suivant la classification de l'arrêté interministériel du 21 juin 2016 ou circulation alternée <sup>1</sup> .	N2	x	x	x
*M-T 5 : Report des essais moteurs des aéronefs dont l'objectif n'est pas d'entreprendre un vol	N2	x	x	x
*M-T 6 : Report des tours de piste d'entraînement des aéronefs, à l'exception de ceux réalisés dans le cadre d'une formation initiale dispensée par un organisme déclaré, approuvé ou certifié, avec présence à bord ou supervision d'un instructeur.	N2	x	x	x

Mesures d'urgence	Seuils	Type d'épisode		
		Combustion	Mixte	Estival
<b>Collectivités</b>				
M-C 1 : Les feux d'artifice sont interdits durant l'épisode de pollution	N1	x	x	x
M-C 2 : En cas d'interdiction de la circulation de certaines catégories de voitures particulières, l'accès aux réseaux de transport public en commun de voyageurs est assuré par toute mesure tarifaire incitative décidée par les autorités organisatrices de transports ou gratuitement ( <u>article L223-2</u> ).	N2	x	x	x

1 Le préfet définit les catégories de véhicules ne pouvant pas circuler et le périmètre d'application, en s'assurant que la circulation différenciée permette de réduire, dans les situations les plus sévères de pollution, d'au moins 50 % les émissions liées au trafic routier. L'arrêté fixe les règles de la restriction, graduée en fonction de la durée de l'épisode de pollution. L'arrêté précise également les dérogations aux restrictions de circulation, en veillant à en réduire le nombre au maximum, dans un souci d'efficacité et de simplicité de la mesure à la fois dans sa mise en œuvre et dans son contrôle.

L'arrêté stipule que les véhicules ne présentant pas de certificat qualité de l'air ou dont le certificat qualité de l'air correspond aux catégories les plus polluantes auront l'interdiction de circuler.

La rédaction de l'arrêté préfectoral impose l'apposition du certificat qualité de l'air pour circuler lors des épisodes de pollution. L'absence de ce certificat pourra ainsi faire l'objet d'une contravention de 2<sup>e</sup> classe pour non respect des dispositions de l'arrêté préfectoral (article R. 411-19 du code de la route).

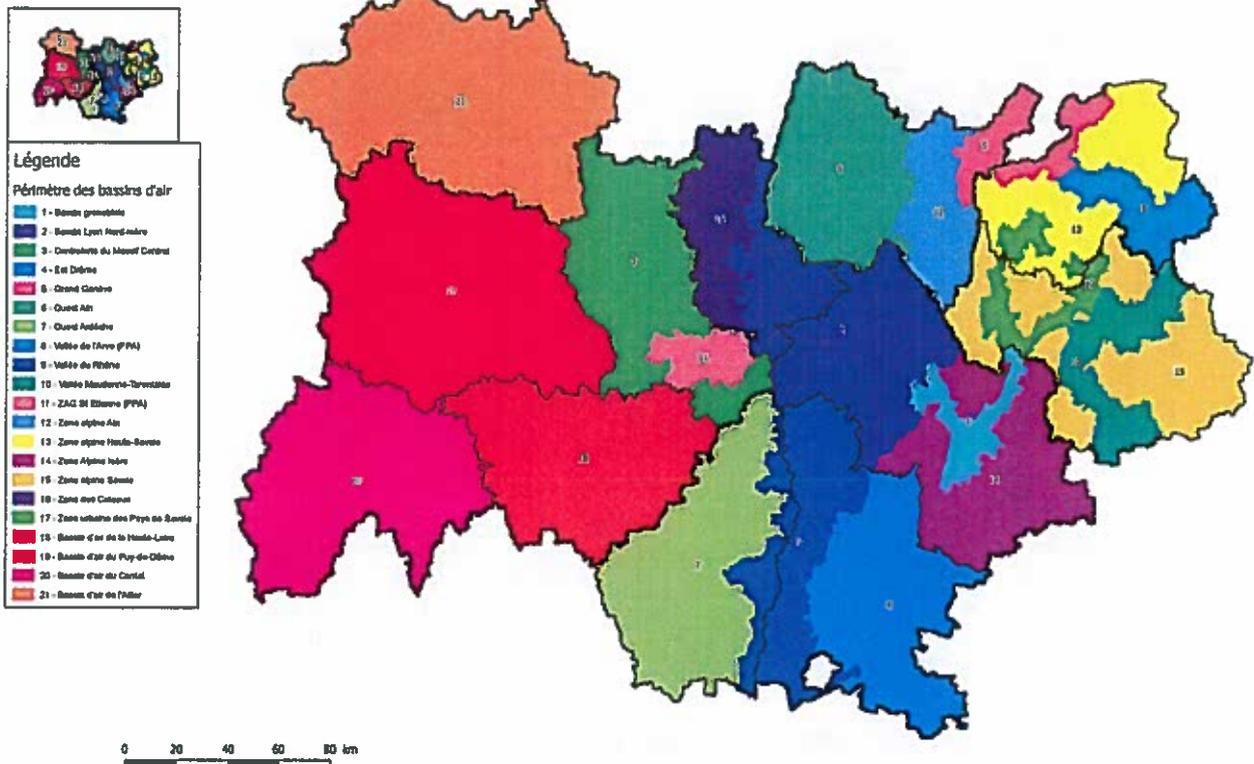
Pour laisser un délai raisonnable aux usagers d'équiper leur véhicule d'un certificat lorsqu'il est éligible, l'arrêté préfectoral prévoit, pendant une période transitoire, de maintenir le principe de la circulation alternée avec des dérogations pour les véhicules équipés d'un certificat qualité de l'air ou des certificats qualité de l'air les mieux classés, en veillant à l'intelligibilité des règles retenues pour le grand public.

Pour anticiper l'application de la circulation différenciée, s'appuyant sur les certificats qualité de l'air, le préfet communique largement à l'attention des usagers de la route pour les informer sur le dispositif et les inviter à s'équiper au plus vite de certificats qualité de l'air.

## Annexe 6 : liste des bassins d'air

Les bassins d'air sont les suivants :

- |  |   |
|--|---|
| 1. Bassin grenoblois (38)                | 11. Bassin stéphanois (42)              |
| 2. Bassin lyonnais / Nord-Isère (38/69)  | 12. Zone alpine Ain (01)                |
| 3. Contreforts du Massif Central (42)    | 13. Zone alpine Haute-Savoie (74)       |
| 4. Est Drôme (26)                        | 14. Zone alpine Isère (38)              |
| 5. Bassin lémanique (01/74)              | 15. Zone alpine Savoie (73)             |
| 6. Ouest Ain (01)                        | 16. Zone des Coteaux (69)               |
| 7. Ouest Ardèche (07)                    | 17. Zone urbaine Pays de Savoie (73/74) |
| 8. Vallée de l'Arve (74)                 | 18. Haute-Loire (43)                    |
| 9. Vallée du Rhône (07/26)               | 19. Puy-de-Dôme (63)                    |
| 10. Vallées Maurienne et Tarentaise (73) | 20. Cantal (15)                         |
|  | 21. Allier (03)                         |



## Zone Ouest Ain

AMBERIEU-EN-BUGEY	CURTAFOND	MONTCEAUX	SAINTE-OLIVE
AMBERIEUX-EN-DOBES	DAGNEUX	MONTCET	SALAVRE
AMBRONAY	DOMMARTIN	MONTHIEUX	SANDRANS
AMBUTRIX	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	MONTLUEL	SAULT-BRENAZ
ARBIGNY	DOMPIERRE-SUR-VEYLE	MONTMERLE-SUR-SAONE	SAVIGNEUX
ARS-SUR-FORMANS	DOMSURE	MONTRACOL	SERMOYER
ASNIERES-SUR-SAONE	DOUVRES	MONTREVEL-EN-BRESSE	SERVAS
ATTIGNAT	DROM	NEUVILLE-LES-DAMES	SERVIGNAT
BAGE-LA-VILLE	DRUILLAT	NEUVILLE-SUR-AIN	SIMANDRE-SUR-SURAN
BAGE-LE-CHATEL	ETREZ	NEYRON	SOUCLIN
BALAN	FARAMANS	NIEVROZ	SULIGNAT
BANEINS	FAREINS	OZAN	THIL
BEAUPONT	FEILLENS	PARCIEUX	THOISSEY
BEAUREGARD	FOISSIAT	PERONNAS	TOISSIEUX
BELIGNEUX	FRANCHELEINS	PEROUGES	TRAMOYES
BENY	FRANS	PERREX	TREFFORT-CUISIAT
BEREZIAT	GARNERANS	PEYZIEUX-SUR-SAONE	TREVoux
BETTANT	GENOUILLEUX	PIRAJOUX	VALEINS
BEY	GERMAGNAT	PIZAY	VANDEINS
BEYNOST	GORREVOD	POLLIAT	VARAMBON
BIRIEUX	GRAND-CORENT	PONCIN	VAUX-EN-BUGEY
BIZIAT	GRIEGES	PONT-D'AIN	VERJON
BLYES	GUEREINS	PONT-DE-VAUX	VERNOUX
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	HAUTECOURT-ROMANECHÉ	PONT-DE-VEYLE	VERSAILLEUX
BOISSEY	ILLIAT	POUILLAT	VESCOURS
BOULIGNEUX	JASSANS-RIOTTIER	PRESSIAT	VESINES
BOURG-EN-BRESSE	JASSERON	PRIAY	VILLARS-LES-DOBES
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	JAYAT	RAMASSE	VILLEBOIS
BOYEUX-SAINT-JEROME	JOURNANS	RANCE	VILLEMOTIER
BOZ	JOYEUX	RELEVANT	VILLENEUVE
BRESSOLLES	JUJURIEUX	REPLONGES	VILLEREVERSURE
BUELLAS	L'ABERGEMENT-	REVONNAS	VILLETTE-SUR-AIN
CERDON	CLEMENCIAT	REYRIEUX	VILLIEU-LOYES-MOLLON
CERTINES	L'ABERGEMENT-DE-VAREY	REYSSOUZE	VIRIAT
CEYZERIAT	LA BOISSE	RIGNIEUX-LE-FRANC	
CHALAMONT	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD	ROMANS	
CHALEINS	LA TRANCLIERE	SAINT-ALBAN	
CHALLES	LABALME	SAINT-ANDRE-D'HUIRIAT	
CHANEINS	LAGNIEU	SAINT-ANDRE-DE-BAGE	
CHANOZ-CHATENAY	LAIZ	SAINT-ANDRE-DE-CORCY	
CHARNOZ-SUR-AIN	LAPEYROUSE	SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX	
CHATEAU-GAILLARD	LE MONTELLIER	SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC	
CHATENAY	LE PLANTAY	SAINT-BENIGNE	
CHATILLON-LA-PALUD	LENT	SAINT-BERNARD	
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	LESCHEROUX	SAINT-CYR-SUR-MENTHON	
CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE	LEYMENT	SAINT-DENIS-EN-BUGEY	
CHAVANNES-SUR-SURAN	LOYETTES	SAINT-DENIS-LES-BOURG	
CHAVEYRIAT	LURCY	SAINT-DIDIER-D'AUSIAT	
CHAZEY-SUR-AIN	MALAFRETAZ	SAINT-DIDIER-DE-FORMANS	
CHEVROUX	MANTENAY-MONTLIN	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	
CIVRIEUX	MANZIAT	SAINT-ELOI	
CIZE	MARBOZ	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	
COLIGNY	MARLIEUX	SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE	
CONDEISSIAT	MARSONNAS	SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	
CONFRANCON	MASSIEUX	SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	
CORMORANCHE-SUR-SAONE	MEILLONNAS	SAINT-GENIS-SUR-MENTHON	
CORMOZ	MERIGNAT	SAINT-GEORGES-SUR-RENON	
CORVEISSIAT	MESSIMY-SUR-SAONE	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON	
COURMANGOUX	MEXIMIEUX	SAINT-JEAN-DE-NIOST	
COURTES	MEZERIAT	SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX	
CRANS	MIONNAY		
CRAS-SUR-REYSSOUZE	MIRIBEL		
CROTTET	MISERIEUX		
CRUZILLES-LES-MEPILLAT	MOGNENEINS		
CURCIAT-DONGALON	MONTAGNAT		

**Bassin Lyonnais – Nord-Isère**

AGNIN	CHAVANOZ	JARDIN	MORANCE
ALBIGNY-SUR-SAONE	CHAZAY-D'AZERGUES	JONAGE	MORAS
AMBERIEUX	CHELIEU	JONS	MORESTEL
AMPUIS	CHEVRIERES	L'ALBENC	MORETTE
ANJOU	CHEYSSIEU	L'ARBRESLE	MORNANT
ANNOISIN-CHATELANS	CHEZENEUVE	L'ISLE-D'ABEAU	MOTTIER
ANSE	CHMILIN	LA BALME-LES-GROTTES	MURINAIS
ANTHON	CHONAS-L'AMBALLAN	LA BATIE-DIVISIN	NANTOIN
AOSTE	CHOZEAU	LA BATIE-MONTGASCON	NEUVILLE-SUR-SAONE
APPRIEU	CHUZELLES	LA CHAPELLE-DE-LA-TOUR	NIVOLAS-VERMELLE
ARANDON	CIVRIEUX-D'AZERGUES	LA CHAPELLE-DE-SURIEU	NOTRE-DAME-DE-L'OSIER
ARNAS	CLONAS-SUR-VAREZE	LA COTE-SAINT-ANDRE	NUELLES
ARTAS	COLLONGES-AU-MONT-D'OR	LA FORTERESSE	OPTEVOZ
ARZAY	COLOMBE	LA FRETTE	ORLIENAS
ASSIEU	COLOMBIER-SAUGNIEU	LA MULATIERE	ORNACIEUX
AUBERIVES-SUR-VAREZE	COMMELLE	LA SONE	OULLINS
BADINIERES	COMMUNAY	LA TOUR-DE-SALVAGNY	OYEU
BALBINS	CONDRIEU	LA TOUR-DU-PIN	OYTIER-SAINT-OBLAS
BEAUFORT	CORBAS	LA VERPILLIERE	PACT
BEAULIEU	CORBELIN	LACENAS	PAJAY
BEAUREPAIRE	CORCELLES-EN-	LANCIE	PALADRU
BEAUVOIR-DE-MARC	BEAUJOLAIS	LE BOUCHAGE	PANISSAGE
BELLEGARDE-POUSSIEU	COUR-ET-BUIS	LE GRAND-LEMPES	PANOSSAS
BELLEVILLE	COURTENAY	LE PASSAGE	PARMILIEU
BELMONT	COUZON-AU-MONT-D'OR	LE PEAGE-DE-ROUSSILLON	PASSINS
BELMONT-D'AZERGUES	CRACHIER	LE PIN	PENOL
BESSINS	CRAPONNE	LE PONT-DE-BEAUVOISIN	PIERRE-BENITE
BEVENAIS	CRAS	LENTILLY	PISIEU
BILIEU	CREMIEU	LENTIOL	PLAN
BIOL	CREYS-MEPIEU	LES ABRETS	POLEYMIEUX-AU-MONT-
BIZONNES	CULIN	LES AVENIERES	D'OR
BLANDIN	CURIS-AU-MONT-D'OR	LES CHERES	POLIENAS
BONNEFAMILLE	DARDILLY	LES COTES-D'AREY	POMMIER-DE-BEAUREPAIRE
BOSSIEU	DECINES-CHARPIEU	LES HAIES	POMMIERS
BOUGE-CHAMBALUD	DENICE	LES EPARRES	PONT-DE-CHERUY
BOURGOIN-JALLIEU	DIEMOZ	LES ROCHES-DE-CONDRIEU	PONT-EVEQUE
BOUVESSE-QUIRIEU	DIONAY	LEYRIEU	PORCIEU-AMBLAGNIEU
BRANGUES	DIZIMIEU	LIERGUES	PRESSINS
BRESSIEUX	DOISSIN	LIEUDIEU	PRIMARETTE
BREZINS	DOLOMIEU	LIMAS	PUSIGNAN
BRIGNAIS	DOMARIN	LMONEST	QUINCIEU
BRINDAS	DOMMARTIN	LISSIEU	QUINCIEUX
BRION	DTRACE	LOIRE-SUR-RHONE	REAUAMONT
BRON	ECHALAS	LONGECHENAL	REVEL-TOURDAN
BULLY	ECLOSE	LONGES	REVENTIN-VAUGRIS
BURCIN	ECULLY	LOZANNE	RILLIEUX-LA-PAPE
CAILLOUX-SUR-FONTAINES	ESTRABLIN	LUZENAY	ROCHE
CALUIRE-ET-CUIRE	EVEUX	LUZINAY	ROCHETAILLÉE-SUR-SAONE
CESSIEU	EYDOCHE	LYON	ROCHETOIRIN
CHABONS	EYZIN-PINET	MARCILLOLES	ROMAGNIEU
CHALONS	FARAMANS	MARCILLY-D'AZERGUES	ROUSSILLON
CHAMAGNIEU	FAVERGES-DE-LA-TOUR	MARCOLLIN	ROYAS
CHAMPAGNE-AU-MONT-	FEYZIN	MARCY-L'ETOILE	ROYBON
D'OR	FITILIEU	MARENNES	RUY
CHAMPIER	FLACHERES	MARNANS	SABLONS
CHANAS	FLEURIEU-SUR-SAONE	MASSIEU	SAIN-BEL
CHANTESSSE	FLEURIEUX-SUR-	MAUBEC	SAIN-AGNIN-SUR-BION
CHAPONNAY	L'ARBRESLE	MERLAS	SAIN-ALBAN-DE-ROCHE
CHAPONOST	FONTAINES-SAINT-MARTIN	MESSIMY	SAIN-ALBAN-DU-RHONE
CHARANCIEU	FONTAINES-SUR-SAONE	MEYRIE	SAIN-ALBIN-DE-
CHARANTONNAY	FOUR	MEYRIEU-LES-ETANGS	VAULSERRE
CHARAVINES	FRANCHEVILLE	MEYSSIES	SAIN-ANDEOL-LE-
CHARBONNIERES-LES-	FRONTONAS	MEYZIEU	CHATEAU
BAJNS	GENAS	MILLERY	SAIN-ANDRE-LE-GAZ
CHARETTE	GENAY	MIONS	SAIN-ANTOINE-L'ABBAYE
CHARLY	GILLONNAY	MOIDIEU-DETOURBE	SAIN-APPOLINARD
CHARVIEU-CHAVAGNEUX	GIVORS	MOISSIEU-SUR-DOLON	SAIN-BARTHELEMY
CHASSAGNY	GLEIZE	MONSTEROUX-MILIEU	SAIN-BAUDILLE-DE-LA-
CHASSE-SUR-RHONE	GRANIEU	MONTAGNE	TOUR
CHASSELAY	GRENAY	MONTAGNIEU	SAIN-BLAISE-DU-BUIS
CHASSELAY	GREZIEU-LA-VARENNE	MONTAGNY	SAIN-BONNET-DE-
CHASSIEU	GRIGNY	MONTALIEU-VERCIEU	CHAVAGNE
CHASSIGNIEU	HEYRIEUX	MONTANAY	SAIN-BONNET-DE-MURE
CHATEAUVILAIN	HIERES-SUR-AMBY	MONTCARRA	SAIN-BUEIL
CHATENAY	IRIGNY	MONTFALCON	SAIN-CHEF
CHATONNAY	IZEAUX	MONTFERRAT	SAIN-CLAIR-DE-LA-TOUR
CHATTE	JANNEYRIAS	MONTREVEL	SAIN-CLAIR-DU-RHONE
CHAUSSAN	JARCIEU	MONTSEVEROUX	SAIN-CLAIR-SUR-GALAURE

SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR  
 SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE  
 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR  
 SAINT-DIDIER-DE-BIZONNES  
 SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR  
 SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS  
 SAINT-FONS  
 SAINT-GENIS-LAVAL  
 SAINT-GENIS-LES-OLLIERES  
 SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE  
 SAINT-GEOIRS  
 SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE  
 SAINT-GEORGES-DE-RENEINS  
 SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR  
 SAINT-GERMAIN-SUR-L'ARBRESLE  
 SAINT-HILAIRE-DE-BRENS  
 SAINT-HILAIRE-DE-LA-COTE  
 SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER  
 SAINT-JEAN-D'ARDIERES  
 SAINT-JEAN-D'AVELANNE  
 SAINT-JEAN-DE-BOURNAY  
 SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN  
 SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS  
 SAINT-JEAN-DES-VIGNES  
 SAINT-JULIEN-DE-L'HERMS  
 SAINT-JUST-CHALEYSSIN  
 SAINT-LATTIER  
 SAINT-LAURENT-D'AGNY  
 SAINT-LAURENT-DE-MURE  
 SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL  
 SAINT-MARCELLIN  
 SAINT-MARTIN-DE-

VAULSERRE  
 SAINT-MAURICE-L'EXIL  
 SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE  
 SAINT-MICHEL-DE-SAINT-GEOIRS  
 SAINT-ONDRAS  
 SAINT-PAUL-D'IZEAUX  
 SAINT-PIERRE-DE-BRESSIEUX  
 SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU  
 SAINT-PIERRE-LA-PALUD  
 SAINT-PRIEST  
 SAINT-PRIM  
 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER  
 SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR  
 SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS  
 SAINT-ROMAIN-DE-SURIEU  
 SAINT-ROMAIN-EN-GAL  
 SAINT-ROMAIN-EN-GIER  
 SAINT-SAUVEUR  
 SAINT-SAVIN  
 SAINT-SIMEON-DE-BRESSIEUX  
 SAINT-SORLIN  
 SAINT-SORLIN-DE-MORESTEL  
 SAINT-SORLIN-DE-VIENNE  
 SAINT-SULPICE-DES-RIVOIRES  
 SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON  
 SAINT-VERAND  
 SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU  
 SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL  
 SAINTE-ANNE-SUR-GERVONDE

SAINTE-BLANDINE  
 SAINTE-COLOMBE  
 SAINTE-CONSORCE  
 SAINTE-FOY-LES-LYON  
 SALAGNON  
 SALAISE-SUR-SANNE  
 SARDIEU  
 SATHONAY-CAMP  
 SATHONAY-VILLAGE  
 SATOLAS-ET-BONCE  
 SAVAS-MEPIN  
 SAVIGNY  
 SEMONS  
 SEPTEME  
 SEREZIN-DE-LA-TOUR  
 SEREZIN-DU-RHONE  
 SERMERIEU  
 SERPAIZE  
 SERRE-NERPOL  
 SEYSSUEL  
 SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU  
 SILLANS  
 SIMANDRES  
 SOLAIZE  
 SOLEYMIEU  
 SONNAY  
 SOUCIEU-EN-JARREST  
 SOURCIEUX-LES-MINES  
 SUCCIEU  
 TALUYERS  
 TAPONAS  
 TASSIN-LA-DEMI-LUNE  
 TECHE  
 TERNAY  
 THODURE  
 THURINS  
 TIGNIEU-JAMEYZIEU  
 TORCHEFELON  
 TOUSSIEU

TRAMOLE  
 TREPT  
 TREVES  
 TUPIN-ET-SEMONS  
 VALENCIN  
 VALENCOGNE  
 VARACIEUX  
 VASSELIN  
 VATILIEU  
 VAUGNERAY  
 VAULX-EN-VELIN  
 VAULX-MILIEU  
 VELANNE  
 VENERIEU  
 VENISSIEUX  
 VERNAISON  
 VERNAS  
 VERNIOZ  
 VERTRIEU  
 VEYRINS-THUELLIN  
 VEYSSILIEU  
 VEZERONCE-CURTIN  
 VIENNE  
 VIGNIEU  
 VILLE-SOUS-ANJOU  
 VILLEFONTAINE  
 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE  
 VILLEMORIEU  
 VILLENEUVE-DE-MARC  
 VILLETTE-D'ANTHON  
 VILLETTE-DE-VIENNE  
 VILLEURBANNE  
 VINAY  
 VIRIEU  
 VIRIVILLE  
 VOISSANT  
 VOURLES

## Zone des Coteaux

AFFOUX  
 AIGUEPERSE  
 ALIX  
 AMPLEPUIS  
 ANCY  
 AVEIZE  
 AVENAS  
 AZOLETTE  
 BAGNOLS  
 BEAUJEU  
 BESSENAY  
 BIBOST  
 BLACE  
 BOURG-DE-THIZY  
 BRULLIOLES  
 BRUSSIEU  
 CENVES  
 CERCIE  
 CHAMBOST-ALLIERES  
 CHAMBOST-LONGESSAIGNE  
 CHAMELET  
 CHARENTAY  
 CHARNAY  
 CHATILLON  
 CHENAS  
 CHENELETTE  
 CHESSY  
 CHEVINAY  
 CHIROUBLES  
 CLAVEISOLLES  
 COGNY  
 COISE  
 COURS-LA-VILLE  
 COURZIEU  
 CUBLIZE  
 DAREIZE  
 DIEME  
 DUERNE

EMERINGES  
 FLEURIE  
 FRONTENAS  
 GRANDRIS  
 GREZIEU-LE-MARCHE  
 HAUTE-RIVOIRE  
 JARNIOUX  
 JOUX  
 JULIENAS  
 JULLIE  
 LA CHAPELLE-DE-MARDORE  
 LA CHAPELLE-SUR-COISE  
 LACHASSAGNE  
 LAMURE-SUR-AZERGUES  
 LANTIGNIE  
 LARAJASSE  
 LE BOIS-D'OINGT  
 LE BREUIL  
 LE PERREON  
 LEGNY  
 LES ARDILLATS  
 LES HALLES  
 LES OLMES  
 LES SAUVAGES  
 LETRA  
 LONGESSAIGNE  
 MARCHAMPT  
 MARCY  
 MARDORE  
 MARNAND  
 MEAUX-LA-MONTAGNE  
 MEYS  
 MOIRE  
 MONSOLS  
 MONTMELAS-SAINT-SORLIN  
 MONTROMANT  
 MONTROTTIER  
 ODENAS

OINGT  
 OUROUX  
 POLLIONNAY  
 POMEYS  
 PONT-TRAMBOUZE  
 PONTCHARRA-SUR-TURDINE  
 POUILLY-LE-MONIAL  
 POULE-LES-ECHARMEAUX  
 PROPIERES  
 QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS  
 RANCHAL  
 REGNIE-DURETTE  
 RIVERIE  
 RIVOLET  
 RONNO  
 RONTALON  
 SAINT-ANDRE-LA-COTE  
 SAINT-APPOLINAIRE  
 SAINT-BONNET-DES-BRUYERES  
 SAINT-BONNET-LE-TRONCY  
 SAINT-CHRISTOPHE  
 SAINT-CLEMENT-DE-VERS  
 SAINT-CLEMENT-LES-PLACES  
 SAINT-CLEMENT-SUR-VALSONNE  
 SAINT-CYR-LE-CHATOUX  
 SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE  
 SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU  
 SAINT-ETIENNE-DES-OULLIERES  
 SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE  
 SAINT-FORGEUX  
 SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

SAINT-IGNY-DE-VERS  
 SAINT-JACQUES-DES-ARRETS  
 SAINT-JEAN-LA-BUSSIERE  
 SAINT-JULIEN  
 SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST  
 SAINT-JUST-D'AVRAY  
 SAINT-LAGER  
 SAINT-LAURENT-D'OINGT  
 SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET  
 SAINT-LAURENT-DE-VAUX  
 SAINT-LOUP  
 SAINT-MAMERT  
 SAINT-MARCEL-L'ECLAIRE  
 SAINT-MARTIN-EN-HAUT  
 SAINT-NIZIER-D'AZERGUES  
 SAINT-ROMAIN-DE-POPEY  
 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE  
 SAINT-VERAND  
 SAINT-VINCENT-DE-REINS  
 SAINTE-CATHERINE  
 SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE  
 SAINTE-PAULE  
 SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS  
 SARCEY  
 SOUZY  
 TARARE  
 TERNAND  
 THEIZE  
 THEL  
 THIZY  
 TRAZES  
 VALSONNE  
 VAUX-EN-BEAUJOLAIS  
 VAUXRENARD

VERNAY  
VILLE-SUR-JARNIOUX

VILLECHENEVE  
VILLIE-MORGON

YZERON

## Bassin Stéphanois – ZAG Saint-Etienne

ANDREZIEUX-BOUTHEON  
BONSON  
CALOIRE  
CELLIEU  
CHAGNON  
CHATEAUNEUF  
DARGOIRE  
DOIZIEUX  
FARNAY  
FIRMINY  
FONTANES  
FRAISSES  
GENILAC  
L'ETRAT

L'HORME  
LA FOUILLOUSE  
LA GRAND-CROIX  
LA RICAMARIE  
LA TALAUDIERE  
LA TERRASSE-SUR-DORLAY  
LA TOUR-EN-JAREZ  
LA VALLA-EN-GIER  
LE CHAMBON-  
FEUGEROLLES  
LORETTE  
MARCENOD  
PAVEZIN  
RIVE-DE-GIER

ROCHE-LA-MOLIERE  
SAINT-BONNET-LES-OULES  
SAINT-CHAMOND  
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ  
SAINT-CYPRIEN  
SAINT-ETIENNE  
SAINT-GENEST-LERPT  
SAINT-HEAND  
SAINT-JEAN-BONNEFONDS  
SAINT-JOSEPH  
SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT  
SAINT-MARCELLIN-EN-  
FOREZ  
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE

SAINT-PAUL-EN-CORNILLON  
SAINT-PAUL-EN-JAREZ  
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ  
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ  
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ  
SORBIERS  
SURY-LE-COMTAL  
TARTARAS  
UNIEUX  
VALFLEURY  
VEAUCHE  
VILLARS

## Contreforts du massif central

ABOEN  
AILLEUX  
AMBIERLE  
AMIONS  
APINAC  
ARCINGES  
ARCON  
ARTHUN  
AVEIZIEUX  
BALBIGNY  
BARD  
BELLEGARDE-EN-FOREZ  
BELLEROCHÉ  
BELMONT-DE-LA-LOIRE  
BESSEY  
BOEN  
BOISSET-LES-MONTROND  
BOISSET-SAINT-PRIEST  
BOURG-ARGENTAL  
BOYER  
BRIENNON  
BULLY  
BURDIGNES  
BUSSIERES  
BUSSY-ALBIEUX  
CERVIERES  
CEZAY  
CHALAIN-D'UZORE  
CHALAIN-LE-COMTAL  
CHALMAZEL  
CHAMBEON  
CHAMBLES  
CHAMBOEUF  
CHAMPDIEU  
CHAMPOLY  
CHANDON  
CHANGY  
CHARLIEU  
CHATELNEUF  
CHATELUS  
CHAUSSETERRE  
CHAVANAY  
CHAZELLES-SUR-LAVIEU  
CHAZELLES-SUR-LYON  
CHENEREILLES  
CHERIER  
CHEVRIERES  
CHIRASSIMONT  
CHUYER  
CIVENS  
CLEPPE  
COLOMBIER  
COMBRE  
COMMELLE-VERNAY  
CORDELLE  
COTTANCE  
COUTOUVRE

CRAINTILLEUX  
CREMEAUX  
CROIZET-SUR-GAND  
CUINZIER  
CUZIEU  
DANCE  
DEBATS-RIVIERE-D'ORPRA  
ECHOE  
ECOTAY-L'OLME  
EPERCIEUX-SAINT-PAUL  
ESSERTINES-EN-  
CHATELNEUF  
ESSERTINES-EN-DONZY  
ESTIVAREILLES  
FEURS  
FOURNEAUX  
GRAIX  
GRAMMOND  
GREZIEUX-LE-FROMENTAL  
GREZOLLES  
GUMIERES  
JARNOSSE  
JAS  
JEANSAGNIERE  
JONZIEUX  
JURE  
L'HOPITAL-LE-GRAND  
L'HOPITAL-SOUS-  
ROCHEFORT  
LA BENISSON-DIEU  
LA CHAMBA  
LA CHAMBONIE  
LA CHAPELLE-EN-LAFAYE  
LA CHAPELLE-VILLARS  
LA COTE-EN-COUZAN  
LA GIMOND  
LA GRESLE  
LA PACAUDIERE  
LA TOURETTE  
LA TUILLIERE  
LA VALLA-SUR-ROCHEFORT  
LA VERSANNE  
LAVIEU  
LAY  
LE BESSAT  
LE CERGNE  
LE COTEAU  
LE CROZET  
LEIGNEUX  
LENTIGNY  
LERIGNEUX  
LES NOES  
LES SALLES  
LEZIGNEUX  
LUPE  
LURE  
LURIECQ

MABLY  
MACHEZAL  
MACLAS  
MAGNEUX-HAUTE-RIVE  
MAIZILLY  
MALLEVAL  
MARCILLY-LE-CHATEL  
MARCLOPT  
MARCOUX  
MARGERIE-CHANTAGRET  
MARINGES  
MARLHES  
MAROLS  
MARS  
MERLE-LEIGNEC  
MIZERIEUX  
MONTAGNY  
MONTARCHER  
MONTBRISON  
MONTCHAL  
MONTROND-LES-BAINS  
MONTVERDUN  
MORNAND  
NANDAX  
NEAUX  
NERONDE  
NERVIEUX  
NEULISE  
NOAILLY  
NOIRETABLE  
NOLLIEUX  
NOTRE-DAME-DE-BOISSET  
OUCHES  
PALOGNEUX  
PANISSIERES  
PARIGNY  
PELUSSIN  
PERIGNEUX  
PERREUX  
PINAY  
PLANFOY  
POMMIERS  
PONCINS  
POUILLY-LES-FEURS  
POUILLY-LES-NONAINS  
POUILLY-SOUS-CHARLIEU  
PRADINES  
PRALONG  
PRECIEUX  
REGNY  
RENAISON  
RIORGES  
RIVAS  
ROANNE  
ROCHE  
ROISEY  
ROZIER-COTES-D'AUREC

ROZIER-EN-DONZY  
SAIL-LES-BAINS  
SAIL-SOUS-COUZAN  
SAINT-ALBAN-LES-EAUX  
SAINT-ANDRE-D'APCHON  
SAINT-ANDRE-LE-PUY  
SAINT-APPOLINARD  
SAINT-BARTHELEMY-  
LESTRA  
SAINT-BONNET-DES-QUARTS  
SAINT-BONNET-LE-CHATEAU  
SAINT-BONNET-LE-  
COURREAU  
SAINT-CYR-DE-FAVIERES  
SAINT-CYR-DE-VALORGES  
SAINT-CYR-LES-VIGNES  
SAINT-DENIS-DE-CABANNE  
SAINT-DENIS-SUR-COISE  
SAINT-DIDIER-SUR-  
ROCHEFORT  
SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD  
SAINT-FORGEUX-  
LESPINASSE  
SAINT-GALMIER  
SAINT-GENEST-MALIFAUZ  
SAINT-GEORGES-DE-  
BAROILLE  
SAINT-GEORGES-EN-  
COUZAN  
SAINT-GEORGES-HAUTE-  
VILLE  
SAINT-GERMAIN-LA-  
MONTAGNE  
SAINT-GERMAIN-LAVAL  
SAINT-GERMAIN-  
LESPINASSE  
SAINT-HAON-LE-CHATEL  
SAINT-HAON-LE-VIEUX  
SAINT-HILAIRE-CUSSON-LA-  
VALMITTE  
SAINT-HILAIRE-SOUS-  
CHARLIEU  
SAINT-JEAN-LA-VETRE  
SAINT-JEAN-SAINT-  
MAURICE-SUR-LOIRE  
SAINT-JEAN-SOLEYMIEUX  
SAINT-JODARD  
SAINT-JULIEN-D'ODDES  
SAINT-JULIEN-LA-VETRE  
SAINT-JULIEN-MOLIN-  
MOLETTE  
SAINT-JUST-EN-BAS  
SAINT-JUST-EN-CHEVALET  
SAINT-JUST-LA-PENDUE  
SAINT-LAURENT-LA-  
CONCHE  
SAINT-LAURENT-

ROCHEFORT  
SAINT-LEGER-SUR-ROANNE  
SAINT-MARCEL-D'URFE  
SAINT-MARCEL-DE-FELINES  
SAINT-MARTIN-D'ESTREAU  
SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE  
SAINT-MARTIN-LESTRA  
SAINT-MAURICE-EN-  
GOURGOIS  
SAINT-MEDARD-EN-FOREZ  
SAINT-MICHEL-SUR-RHONE  
SAINT-NIZIER-DE-FORNAS  
SAINT-NIZIER-SOUS-  
CHARLIEU  
SAINT-PAUL-D'UZORE  
SAINT-PAUL-DE-VEZELIN  
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF  
SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE

SAINT-POLGUES  
SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE  
SAINT-PRIEST-LA-ROCHE  
SAINT-PRIEST-LA-VETRE  
SAINT-REGIS-DU-COIN  
SAINT-RIRAND  
SAINT-ROMAIN-D'URFE  
SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE  
SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX  
SAINT-SAUVEUR-EN-RUE  
SAINT-SIXTE  
SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY  
SAINT-THOMAS-LA-GARDE  
SAINT-THURIN  
SAINT-VICTOR-SUR-RHINS  
SAINT-VINCENT-DE-BOISSET  
SAINTE-AGATHE-EN-DONZY

SAINTE-AGATHE-LA-  
BOUTERESSE  
SAINTE-COLOMBE-SUR-  
GAND  
SAINTE-FOY-SAINTE-SULPICE  
SALT-EN-DONZY  
SALVIZINET  
SAUVAIN  
SAVIGNEUX  
SEVELINGES  
SOLEYMIEUX  
SOUTERNON  
TARENTEISE  
THELIS-LA-COMBE  
TRELINS  
UNIAS  
URBISE  
USSON-EN-FOREZ

VALEILLE  
VEAUCHETTE  
VENDRANGES  
VERANNE  
VERIN  
VERRIERES-EN-FOREZ  
VILLEMONTAIS  
VILLEREST  
VILLERS  
VIOLAY  
VIRICELLES  
VIRIGNEUX  
VIVANS  
VOUGY

## Ouest Ardèche

ACCONS  
AILHON  
AIZAC  
AJOUX  
ALBA-LA-ROMAINE  
ALBON-D'ARDECHE  
ALBOUSSIERE  
ANNONAY  
ANTRAIQUES-SUR-VOLANE  
ARCENS  
ARDOIX  
ARLEBOSC  
ASPERJOC  
ASTET  
AUBENAS  
AUBIGNAS  
BALAZUC  
BANNE  
BARNAS  
BEAULIEU  
BEAUMONT  
BEAUVENE  
BERRIAS-ET-CASTELJAU  
BERZEME  
BESSAS  
BIDON  
BOFFRES  
BOGY  
BOREE  
BORNE  
BOULIEU-LES-ANNONAY  
BOZAS  
BROSSAINC  
BURZET  
CELLIER-DU-LUC  
CHALENCON  
CHAMBONAS  
CHAMPIS  
CHANDOLAS  
CHANEAC  
CHARNAS  
CHASSIERS  
CHATEAUNEUF-DE-  
VERNOUX  
CHAUZON  
CHAZEAUX  
CHIROLS  
COLOMBIER-LE-CARDINAL  
COLOMBIER-LE-VIEUX  
COUCOURON  
CREYSSELLES  
CROS-DE-GEORAND  
DARBRES  
DAVEZIEUX  
DESAIGNES  
DEVESSET  
DOMPENAC  
DORNAS  
DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX  
ECLASSAN  
EMPURANY

FABRAS  
FAUGERES  
FELINES  
FONS  
GENESTELLE  
GILHAC-ET-BRUZAC  
GILHOC-SUR-ORMEZE  
GLUIRAS  
GOURDON  
GRAS  
GRAVIERES  
GROSPIERRES  
INTRES  
ISSAMOULENC  
ISSANLAS  
ISSARLES  
JAUJAC  
JAUNAC  
JOANNAS  
JOYEUSE  
JUVINAS  
LA ROCHETTE  
LA SOUCHE  
LABASTIDE-DE-VIRAC  
LABASTIDE-SUR-  
BESORGUES  
LABATIE-D'ANDAURE  
LABEAUME  
LABEGUDE  
LABLACHERIE  
LABOULE  
LACHAMP-RAPHAEL  
LACHAPPELLE-GRAILLOUSE  
LACHAPPELLE-SOUS-  
AUBENAS  
LACHAPPELLE-SOUS-  
CHANEAC  
LAFARRE  
LAGORCE  
LALEVADE-D'ARDECHE  
LALOUVESC  
LAMASTRE  
LANARCE  
LANAS  
LARGENTIERE  
LARNAS  
LAURAC-EN-VIVARAIS  
LAVAL-D'AURELLE  
LAVEYRUNE  
LAVILLATTE  
LAVILLEDIEU  
LAVIOLLE  
LE BEAGE  
LE CHAMBON  
LE CHEYLARD  
LE CRESTET  
LE LAC-D'ISSARLES  
LE PLAGNAL  
LE ROUX  
LENTILLERES  
LES ASSIONS

LES OLLIERES-SUR-  
EYRIEUX  
LES SAELLES  
LES VANS  
LESPERON  
LOUBARESSA  
LUSSAS  
MALARCE-SUR-LA-THINES  
MALBOSC  
MARCOLS-LES-EAUX  
MARIAC  
MARS  
MAYRES  
MAZAN-L'ABBAYE  
MERCUER  
MEYRAS  
MEZILHAC  
MIRABEL  
MONESTIER  
MONTPEZAT-SOUS-BAUZON  
MONTREAL  
MONTSELGUES  
NONIERES  
NOZIERES  
ORGNAC-L'AVEN  
PAILHARES  
PAYZAC  
PEAUGRES  
PEREYRES  
PLANZOLLES  
PONT-DE-LABEAUME  
POURCHERES  
PRADES  
PRADONS  
PRANLES  
PREAUX  
PRUNET  
QUINTENAS  
RIBES  
ROCHECOLOMBE  
ROCHEPAULE  
ROCHER  
ROCLAS  
ROIFFIEUX  
ROSIERES  
RUOMS  
SABLIÈRES  
SAGNES-ET-GODOULET  
SAINT-AGREVE  
SAINT-ALBAN-AURIOLLES  
SAINT-ALBAN-D'AY  
SAINT-ALBAN-EN-  
MONTAGNE  
SAINT-ANDEOL-DE-BERG  
SAINT-ANDEOL-DE-  
FOURCHADES  
SAINT-ANDEOL-DE-VALS  
SAINT-ANDRE-DE-  
CRUZIERES  
SAINT-ANDRE-EN-  
VIVARAIS

SAINT-ANDRE-LACHAMP  
SAINT-APOLLINAIRE-DE-  
RIAS  
SAINT-BARTHELEMY-  
GROZON  
SAINT-BARTHELEMY-LE-  
MEIL  
SAINT-BASILE  
SAINT-CHRISTOL  
SAINT-CIERGE-LA-SERRE  
SAINT-CIERGE-SOUS-LE-  
CHEYLARD  
SAINT-CIRGUES-DE-  
PRADES  
SAINT-CIRGUES-EN-  
MONTAGNE  
SAINT-CLAIR  
SAINT-CLEMENT  
SAINT-CYR  
SAINT-DIDIER-SOUS-  
AUBENAS  
SAINT-ETIENNE-DE-  
BOULOGNE  
SAINT-ETIENNE-DE-  
FONTBELLON  
SAINT-ETIENNE-DE-  
LUGDARES  
SAINT-ETIENNE-DE-SERRE  
SAINT-FELICIEN  
SAINT-FORTUNAT-SUR-  
EYRIEUX  
SAINT-GENEST-DE-  
BEAUZON  
SAINT-GENEST-LACHAMP  
SAINT-GERMAIN  
SAINT-GINEIS-EN-COIRON  
SAINT-JACQUES-  
D'ATTICIEUX  
SAINT-JEAN-CHAMBRE  
SAINT-JEAN-LE-CENTENIER  
SAINT-JEAN-ROURE  
SAINT-JEURE-D'ANDAURE  
SAINT-JEURE-D'AY  
SAINT-JOSEPH-DES-BANCS  
SAINT-JULIEN-BOUTIERES  
SAINT-JULIEN-DU-GUA  
SAINT-JULIEN-LA-SERRE  
SAINT-JULIEN-LABROUSSE  
SAINT-JULIEN-LE-ROUX  
SAINT-JULIEN-VOCANCE  
SAINT-LAURENT-LES-BAINS  
SAINT-LAURENT-SOUS-  
COIRON  
SAINT-MARCEL-LES-  
ANNONAY  
SAINT-MARTIAL  
SAINT-MARTIN-DE-  
VALAMAS  
SAINT-MAURICE-  
D'ARDECHE  
SAINT-MAURICE-D'IBIE

SAINT-AURICE-EN-  
CHALENCON  
SAINT-MELANY  
SAINT-MICHEL-D'AURANCE  
SAINT-MICHEL-DE-  
BOULOGNE  
SAINT-MICHEL-DE-  
CHABRILLANOUX  
SAINT-PAUL-LE-JEUNE  
SAINT-PIERRE-DE-  
COLOMBIER  
SAINT-PIERRE-SAINT-JEAN  
SAINT-PIERRE-SUR-DOUX  
SAINT-PIERREVILLE  
SAINT-PONS  
SAINT-PRIVAT  
SAINT-PRIX

SAINT-REMEZE  
SAINT-ROMAIN-D'AY  
SAINT-ROMAIN-DE-LERPS  
SAINT-SAUVEUR-DE-  
CRUZIERES  
SAINT-SAUVEUR-DE-  
MONTAGUT  
SAINT-SERNIN  
SAINT-SYLVESTRE  
SAINT-SYMPHORIEN-DE-  
MAHUN  
SAINT-THOME  
SAINT-VICTOR  
SAINT-VINCENT-DE-  
DURFORT  
SAINTE-EULALIE  
SAINTE-MARGUERITE-

LAFIGERE  
SALAVAS  
SAMPZON  
SANILHAC  
SATILLIEU  
SAVAS  
SCEAUTRES  
SILHAC  
TAURIERS  
THORRENC  
THUEYTS  
UCEL  
USCLADES-ET-RIEUTORD  
UZER  
VAGNAS  
VALGORGE  
VALLON-PONT-D'ARC

VALS-LES-BAINS  
VALVIGNERES  
VANOSC  
VAUDEVANT  
VERNON  
VERNOSC-LES-ANNONAY  
VERNOUX-EN-VIVARAIS  
VESSEAUX  
VILLENEUVE-DE-BERG  
VILLEVOCANCE  
VINEZAC  
VINZIEUX  
VOCANCE  
VOGUE

## Vallée du Rhône

ALBON  
ALISSAS  
ALIXAN  
ALLAN  
ALEX  
AMBNIL  
ANCONE  
ANDANCE  
ANDANCETTE  
ANNEYRON  
ARRAS-SUR-RHONE  
ARTHEMONAY  
BAIX  
BARBIERES  
BATHERNAY  
BEAUCHASTEL  
BEAUMONT-LES-VALENCE  
BEAUMONT-MONTEUX  
BEAUREGARD-BARET  
BEAUSEMBLANT  
BEAUVALLON  
BESAYES  
BONLIEU-SUR-ROUBION  
BOUCHET  
BOUCIEU-LE-ROI  
BOURG-DE-PEAGE  
BOURG-LES-VALENCE  
BOURG-SAINT-ANDEOL  
BREN  
CHABEUIL  
CHAMARET  
CHAMPAGNE  
CHANOS-CURSON  
CHANTEMERLE-LES-BLES  
CHANTEMERLE-LES-  
GRIGNAN  
CHARMES-SUR-L'HERBASSE  
CHARMES-SUR-RHONE  
CHARPEY  
CHATEAUBOURG  
CHATEAUNEUF-DE-  
GALAURE  
CHATEAUNEUF-DU-RHONE  
CHATEAUNEUF-SUR-ISERE  
CHATILLON-SAINT-JEAN  
CHATUZANGE-LE-GOUBET  
CHAVANNES  
CHEMINAS  
CHOMERAC  
CLANSAYES  
CLAVEYSON  
CLERIEUX  
CLOUSCLAT  
COLOMBIER-LE-JEUNE  
COLONZELLE  
CONDILLAC  
CORNAS  
COUX  
CREPOL  
CROZES-HERMITAGE

CRUAS  
DONZERE  
EPINOUE  
EROME  
ESPELUCHE  
ETABLES  
ETOILE-SUR-RHONE  
EURRE  
EYMEUX  
FAY-LE-CLOS  
FLAVIAC  
FREYSSINET  
GENISSIEUX  
GERVANS  
GEYSSANS  
GLUN  
GRANE  
GRANGES-LES-BEAUMONT  
GRIGNAN  
GUILHERAND-GRANGES  
HAUTERIVES  
HOSTUN  
JAILLANS  
LA BATIE-ROLLAND  
LA BAUME-D'HOSTUN  
LA BAUME-DE-TRANSIT  
LA COUCOURDE  
LA GARDE-ADHEMAR  
LA LAUPIE  
LA MOTTE-DE-GALAURE  
LA ROCHE-DE-GLUN  
LA TOUCHE  
LA VOULTE-SUR-RHONE  
LAPEYROUSE-MORNAY  
LARNAGE  
LAVEYRON  
LE CHALON  
LE GRAND-SERRE  
LE POUZIN  
LE TEIL  
LEMPES  
LENS-LESTANG  
LES GRANGES-GONTARDES  
LES TOURRETTES  
LIMONY  
LIVRON-SUR-DROME  
LORJOL-SUR-DROME  
LYAS  
MALATAVERNE  
MALISSARD  
MANTHES  
MARCHES  
MARGES  
MARSANNE  
MARSAZ  
MAUVES  
MERCUROL  
MEYSSE  
MIRIBEL  
MIRMANDE

MONTBOUCHER-SUR-  
JABRON  
MONTCHENU  
MONTELEGER  
MONTELIER  
MONTELMAR  
MONTJOYER  
MONTMEYRAN  
MONTMIRAL  
MONTISON  
MONTRIGAUD  
MONTSEGUR-SUR-LAUZON  
MONTVENDRE  
MORAS-EN-VALLOIRE  
MOURS-SAINT-EUSEBE  
MUREILS  
NYONS  
OZON  
PARNANS  
PEYRAUD  
PEYRINS  
PIERRELATTE  
PLATS  
PONAS  
PONT-DE-L'ISERE  
PORTES-EN-VALDAINE  
PORTES-LES-VALENCE  
PRIVAS  
PUYGIRON  
RATIERES  
REAUVILLE  
ROCHFORT-EN-VALDAINE  
ROCHFORT-SAMSON  
ROCHEGUDE  
ROCHEMAURE  
ROCHESSAUYE  
ROMANS-SUR-ISERE  
ROMPON  
ROUSSAS  
SAINT-AVIT  
SAINT-BARDOUX  
SAINT-BARTHELEMY-DE-  
VALS  
SAINT-BARTHELEMY-LE-  
PLAIN  
SAINT-BAUZILE  
SAINT-BONNET-DE-  
VALCLERIEUX  
SAINT-CHRISTOPHE-ET-LE-  
LARIS  
SAINT-DESIRAT  
SAINT-DONAT-SUR-  
L'HERBASSE  
SAINT-ETIENNE-DE-VALOUX  
SAINT-GEORGES-LES-BAINS  
SAINT-GERVAIS-SUR-  
ROUBION  
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS  
SAINT-JULIEN-EN-SAINT-  
ALBAN

SAINT-JUST  
SAINT-LAGER-BRESSAC  
SAINT-LAURENT-D'ONAY  
SAINT-LAURENT-DU-PAPE  
SAINT-MARCEL-D'ARDECHE  
SAINT-MARCEL-LES-SAUZET  
SAINT-MARCEL-LES-  
VALENCE  
SAINT-MARTIN-D'AOUT  
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE  
SAINT-MARTIN-SUR-  
LAVEZON  
SAINT-AURICE-SUR-  
EYGUES  
SAINT-MICHEL-SUR-  
SAVASSE  
SAINT-MONTANT  
SAINT-PAUL-LES-ROMANS  
SAINT-PAUL-TROIS-  
CHATEAUX  
SAINT-PERAY  
SAINT-PIERRE-LA-ROCHE  
SAINT-PIERRE  
SAINT-RAMBERT-D'ALBON  
SAINT-RESTITUT  
SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE  
SAINT-SYMPHORIEN-SOUS-  
CHOMERAC  
SAINT-UZE  
SAINT-VALLIER  
SAINT-VINCENT-DE-BARRES  
SAINT-VINCENT-LA-  
COMMANDERIE  
SALLES-SOUS-BOIS  
SARRAS  
SAULCE-SUR-RHONE  
SAUZET  
SAVASSE  
SECHERAS  
SERRIERES  
SERVES-SUR-RHONE  
SOLERIEUX  
SOYONS  
SUZE-LA-ROUSSE  
TAIN-L'HERMITAGE  
TALENCIEUX  
TERSANNE  
TOULAUD  
TOURNON-SUR-RHONE  
TRIORS  
TULETTE  
UPIE  
VALAURIE  
VALENCE  
VEAUNES  
VEYRAS  
VINSOBRES  
VION  
VIVIERS

## Est-Drôme

AIX-EN-DIOIS  
ALEYRAC  
AOUSTE-SUR-SYE  
ARNAYON  
ARPAVON  
AUBENASSON  
AUBRES  
AUCELON  
AULAN  
AUREL  
AUTICHAMP  
BALLONS  
BARCELONNE  
BARNAVE  
BARRET-DE-LIOURE  
BARSAC  
BEAUFORT-SUR-GERVANNE  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIERES  
BEAUVOISIN  
BELLECOMBE-TARENDOL  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BENIVAY-OLLON  
BESIGNAN  
BEZAUDUN-SUR-BINE  
BOULC  
BOURDEAUX  
BOUVANTE  
BOUVIERES  
BRETTE  
BUIS-LES-BARONNIES  
CHABRILLAN  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHAROLS  
CHASTEL-ARNAUD  
CHATEAUDOUBLE  
CHATEAUNEUF-DE-  
BORDETTE  
CHATILLON-EN-DIOIS  
CHAUDEBONNE  
CHAUVAC-LAUX-MONTAUX  
CLEON-D'ANDRAN  
COBONNE  
COMBOVIN  
COMPS  
CONDORCET  
CORNILLAC  
CORNILLON-SUR-L'OULE  
CREST  
CRUPIES  
CURNIER  
DIE  
DIEULEFIT  
DIVAJEU

ECHAVIS  
ESPENEL  
ESTABLET  
EYGALAYES  
EYGALIERS  
EYGLUY-ESCOULIN  
EYROLES  
EYZAHUT  
FELINES-SUR-RIMANDOULE  
FERRASSIERES  
FRANCILLON-SUR-ROUBION  
GIGORS-ET-LOZERON  
GLANDAGE  
GUMIANE  
IZON-LA-BRUISSE  
JONCHERES  
LA BATIE-DES-FONDS  
LA BAUME-CORNILLANE  
LA BEGUDE-DE-MAZENC  
LA CHAPELLE-EN-VERCORS  
LA CHARCE  
LA CHAUDIERE  
LA MOTTE-CHALANCON  
LA MOTTE-FANJAS  
LA PENNE-SUR-L'OUVEZE  
LA REPARA-AURIPLES  
LA ROCHE-SUR-GRANE  
LA ROCHE-SUR-LE-BUIS  
LA ROCHETTE-DU-BUIS  
LABOREL  
LACHAU  
LAVAL-D'AIX  
LE CHAFFAL  
LE PEGUE  
LE POET-CELARD  
LE POET-EN-PERCIV  
LE POET-LAVAL  
LE POET-SIGILLAT  
LEMPES  
LEONCEL  
LES PILLES  
LES PRES  
LES TONILS  
LESCHES-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS-LA-CROIX-HAUTE  
MANAS  
MARIGNAC-EN-DIOIS  
MENGLON  
MERINDOL-LES-OLIVIERS  
MEVOUILLON  
MIRABEL-AUX-BARONNIES  
MIRABEL-ET-BLACONS  
MISCON  
MOLIERES-GLANDAZ  
MOLLANS-SUR-OUVEZE

MONTAUBAN-SUR-  
L'OUVEZE  
MONTAULIEU  
MONTBRISON  
MONTBRUN-LES-BAINS  
MONTCLAR-SUR-GERVANNE  
MONTFERRAND-LA-FARE  
MONTFROC  
MONTGUERS  
MONTJOUX  
MONTLAUR-EN-DIOIS  
MONTMAUR-EN-DIOIS  
MONTREAL-LES-SOURCES  
MORNANS  
OMBLEZE  
ORCINAS  
ORIOLE-EN-ROYANS  
OURCHES  
PELONNE  
PENNES-LE-SEC  
PEYRUS  
PIEGON  
PIEGROS-LA-CLASTRE  
PIERRELONGUE  
PLAISANS  
PLAN-DE-BAIX  
POMMEROL  
PONET-ET-SAINT-AUBAN  
PONT-DE-BARRET  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
PROPIAC  
PUY-SAINT-MARTIN  
RECOUBEAU-JANSAC  
REILHANETTE  
REMUZAT  
RIMON-ET-SAVEL  
RIJOMS  
ROCHE-SAINT-SECRET-  
BECONNE  
ROCHEBAUDIN  
ROCHEBRUNE  
ROCHECHINARD  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
ROUSSET-LES-VIGNES  
ROUSSIEUX  
ROYNAC  
SAHUNE  
SAILLANS  
SAINT-AGNAN-EN-VERCORS  
SAINT-ANDEOL  
SAINT-AUBAN-SUR-  
L'OUVEZE

SAINT-BENOIT-EN-DIOIS  
SAINT-DIZIER-EN-DIOIS  
SAINT-FERREOL-TRENTE-  
PAS  
SAINT-JEAN-EN-ROYANS  
SAINT-JULIEN-EN-QUINT  
SAINT-JULIEN-EN-VERCORS  
SAINT-LAURENT-EN-  
ROYANS  
SAINT-MARTIN-EN-VERCORS  
SAINT-MARTIN-LE-COLONEL  
SAINT-MAY  
SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS  
SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT  
SAINT-PANTALEON-LES-  
VIGNES  
SAINT-ROMAN  
SAINT-SAUVEUR-EN-DIOIS  
SAINT-SAUVEUR-  
GOVERNEMENT  
SAINT-THOMAS-EN-ROYANS  
SAINTE-CROIX  
SAINTE-EULALIE-EN-  
ROYANS  
SAINTE-EUPHEMIE-SUR-  
OUVEZE  
SAINTE-JALLE  
SALETES  
SAOU  
SEDERON  
SOUSPIERRE  
SOYANS  
SUZE  
TAULIGNAN  
TEYSSIERES  
TRESCHENU-CREYERS  
TRUINAS  
VACHERES-EN-QUINT  
VAL-MARAVEL  
VALDROME  
VALOUSE  
VASSIEUX-EN-VERCORS  
VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE  
VENTEROL  
VERCHENY  
VERCLAUSE  
VERCOIRAN  
VERONNE  
VERS-SUR-MEOUGE  
VESC  
VILLEBOIS-LES-PINS  
VILLEFRANCHE-LE-  
CHATEAU  
VILLEPERDRIX  
VOLVENT

## Zone Alpine Ain

AMBLEON  
ANDERT-ET-CONDON  
ANGLEFORT  
APREMONT  
ARANC  
ARANDAS  
ARBENT  
ARBIGNIEU  
ARGIS  
ARMIX  
ARTEMARE  
BELLEY  
BELLEYDOUX  
BELLIGNAT  
BELMONT-LUTHEZIEU  
BENONCES  
BEON  
BOLOZON  
BREGNIER-CORDON  
BRENAZ

BRENOD  
BRENS  
BRION  
BRIORD  
CEIGNES  
CEYZERIEU  
CHALEY  
CHAMPAGNE-EN-  
VALROMEY  
CHAMPDOR  
CHARIX  
CHAVORNAY  
CHAZEY-BONS  
CHEIGNIEU-LA-BALME  
CHEVILLARD  
CLEYZIEU  
COLOMIEU  
CONAND  
CONDAMINE  
CONTREVOZ

CONZIEU  
CORBONOD  
CORCELLES  
CORLIER  
CORMARANCHE-EN-  
BUGEY  
CRESSIN-ROCHEFORT  
CULOZ  
CUZIEU  
DORTAN  
ECHALLON  
EVOSGES  
FLAXIEU  
GEOVREISSSET  
GEOVREISSIAT  
GROSSIAT  
GROSLEE  
HAUTEVILLE-LOMPNES  
HOSTIAS  
HOTONNES

INNIMOND  
IZENAVE  
IZERNURE  
IZIURE  
LA BURBANCHE  
LALLEYRIAT  
LANTENAY  
LAVOURS  
LE GRAND-  
ABERGEMENT  
LE PETIT-ABERGEMENT  
LE POIZAT  
LES NEYROLLES  
LEYSARD  
LHUIS  
LOCHIEU  
LOMPNAS  
LOMPNIEU  
MAGNIEU  
MAILLAT

MARCHAMP  
MARIGNIEU  
MARTIGNAT  
MASSIGNIEU-DE-RIVES  
MATAFELON-GRANGES  
MONTAGNIEU  
MONTREAL-LA-CLUSE  
MURS-ET-GELIGNIEUX  
NANTUA  
NATTAGES  
NIVOLLET-  
MONTGRIFFON  
NURIEUX-VOLOGNAT  
ONCIEU  
ORDONNAZ

OUTRIAZ  
OYONNAX  
PARVES  
PEYRIAT  
PEYRIEU  
POLLIEU  
PORT  
PREMEYZEL  
PREMILLIEU  
PUGIEU  
ROSSILLON  
RUFFIEU  
SAINT-BENOIT  
SAINT-BOIS  
SAINT-CHAMP

SAINT-GERMAIN-LES-  
PAROISSES  
SAINT-MARTIN-DE-  
BAVEL  
SAINT-MARTIN-DU-  
FRENE  
SAINT-RAMBERT-EN-  
BUGEY  
SAMOGNAT  
SEILLONNAZ  
SERRIERES-DE-BRIORD  
SERRIERES-SUR-AIN  
SEYSEL  
SONGIEU  
SONTHONNAX-LA-

MONTAGNE  
SUTRIEU  
TALISSIEU  
TENAY  
THEZILLIEU  
TORCIEU  
VIEU  
VIEU-D'IZENAVE  
VIRIEU-LE-GRAND  
VIRIEU-LE-PETT  
VIRIGNIN  
VONGNES

## Zone Alpine Isère

ALLEMOND  
ALLEVARD  
AMBEL  
AUBERIVES-EN-ROYANS  
AURIS  
AUTRANS  
AVIGNONET  
BEAUFIN  
BEAUVOIR-EN-ROYANS  
BESSE  
CHAMROUSSE  
CHANTELOUVE  
CHATEAU-BERNARD  
CHATELUS  
CHICHILIANNE  
CHOLONGE  
CHORANCHE  
CLAVANS-EN-HAUT-OISANS  
CLELLES  
COGNET  
COGNIN-LES-GORGES  
CORDEAC  
CORNILLON-EN-TRIEVES  
CORPS  
CORRENCON-EN-VERCORS  
ENGINS  
ENTRAIGUES  
ENTRE-DEUX-GUIERS  
GRESSE-EN-VERCORS  
HUEZ  
HURTIERES  
IZERON  
LA CHAPELLE-DU-BARD  
LA COMBE-DE-LANCEY  
LA FERRIERE  
LA GARDE  
LA MORTE  
LA MOTTE-D'AVEILLANS  
LA MOTTE-SAINT-MARTIN  
LA MURE  
LA RIVIERE  
LA SALETTE-FALLAUX  
LA SALLE-EN-BEAUMONT  
LA VALETTE  
LAFFREY

LALLEY  
LANS-EN-VERCORS  
LAVAL  
LAVALDENS  
LAVARS  
LE BOURG-D'OISANS  
LE FRENEY-D'OISANS  
LE MONESTIER-DU-PERCY  
LE MOUTARET  
LE PERIER  
LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE  
LES ADRETS  
LES COTES-DE-CORPS  
LIVET-ET-GAVET  
MALLEVAL  
MARCIEU  
MAYRES-SAVEL  
MEAUDRE  
MENS  
MIRIBEL-LANCHATRE  
MIRIBEL-LES-ECHELLES  
MIZOEN  
MONESTIER-D'AMBEL  
MONESTIER-DE-CLERMONT  
MONT-DE-LANS  
MONT-SAINT-MARTIN  
MONTAUD  
MONTEYNARD  
MORETEL-DE-MAILLES  
NANTES-EN-RATIER  
NOTRE-DAME-DE-  
COMMIERS  
NOTRE-DAME-DE-VAULX  
ORIS-EN-RATTIER  
ORNON  
OULLES  
OZ  
PELLAFOL  
PERCY  
PIERRE-CHATEL  
PINSOT  
POMMIERS-LA-PLACETTE  
PONSONNAS  
PONT-EN-ROYANS  
PREBOIS

PRESLES  
PROVEYSIEUX  
PRUNIERES  
QUAIX-EN-CHARTREUSE  
QUET-EN-BEAUMONT  
RENCUREL  
REVEL  
ROISSARD  
ROVON  
SAINT-ANDEOL  
SAINT-ANDRE-EN-ROYANS  
SAINT-AREY  
SAINT-AUPRE  
SAINT-BARTHELEMY-DE-  
SECHILLENNE  
SAINT-BAUDILLE-ET-PIPET  
SAINT-BERNARD  
SAINT-CHRISTOPHE-EN-  
OISANS  
SAINT-CHRISTOPHE-SUR-  
GUIERS  
SAINT-ETIENNE-DE-  
CROSSEY  
SAINT-GERVAIS  
SAINT-GUILLAUME  
SAINT-HILAIRE  
SAINT-HONORE  
SAINT-JEAN-D'HERANS  
SAINT-JEAN-DE-VAULX  
SAINT-JEAN-LE-VIEUX  
SAINT-JOSEPH-DE-RIVIERE  
SAINT-JULIEN-DE-RAZ  
SAINT-JUST-DE-CLAIX  
SAINT-LAURENT-DU-PONT  
SAINT-LAURENT-EN-  
BEAUMONT  
SAINT-MARTIN-DE-CLELLES  
SAINT-MARTIN-DE-LA-  
CLUZE  
SAINT-MAURICE-EN-  
TRIEVES  
SAINT-MAXIMIN  
SAINT-MICHEL-EN-  
BEAUMONT  
SAINT-MICHEL-LES-PORTES

SAINT-MURY-MONTEYMOND  
SAINT-NICOLAS-DE-  
MACHERIN  
SAINT-NIZIER-DU-  
MOUCHEROTTE  
SAINT-PANCRASSE  
SAINT-PAUL-LES-  
MONESTIER  
SAINT-PIERRE-D'ALLEVARD  
SAINT-PIERRE-  
D'ENTREMONT  
SAINT-PIERRE-DE-  
CHARTREUSE  
SAINT-PIERRE-DE-  
CHERENNES  
SAINT-PIERRE-DE-MEAROZ  
SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE  
SAINT-ROMANS  
SAINT-SEBASTIEN  
SAINT-THEOFFREY  
SAINTE-AGNES  
SAINTE-LUCE  
SAINTE-MARIE-DU-MONT  
SARCENAS  
SECHILLENNE  
SIEVOZ  
SINARD  
SOUSVILLE  
SUSVILLE  
THEYS  
TREFFORT  
TREMINS  
VALBONNAIS  
VALJOUFFREY  
VAUJANY  
VAULNAVEYS-LE-BAS  
VENOSC  
VILLARD-DE-LANS  
VILLARD-NOTRE-DAME  
VILLARD-RECVLAS  
VILLARD-REYMOND  
VILLARD-SAINT-  
CHRISTOPHE

## Zone alpine Savoie

AIGUEBELETTE-LE-LAC  
AILLON-LE-JEUNE  
AILLON-LE-VIEUX  
ALBIEZ-LE-JEUNE  
ALBIEZ-MONTROND  
ARITH  
ARVILLARD  
ATTIGNAT-ONCIN  
AUSSOIS  
AVRESSIEUX  
AVRIEUX  
AYN  
BEAUFORT  
BELLECOMBE-EN-BAUGES  
BELMONT-TRAMONET

BESSANS  
BETTON-BETTONET  
BILLIEME  
BONNEVAL-SUR-ARC  
BONVILLARD  
BOURDEAU  
BOURGET-EN-HUILE  
BOZEL  
BRAMANS  
CESSENS  
CHAMOIX-SUR-GELON  
CHAMP-LAURENT  
CHAMPAGNEUX  
CHAMPAGNY-EN-VANOISE  
CHANAZ

CHINDRIEUX  
CLERY  
COHENNOZ  
CONJUX  
CORBEL  
CREST-VOLAND  
CURIENNE  
DETRIER  
DOMESSIN  
DOUCY-EN-BAUGES  
DULLIN  
ECOLE  
ENTREMONT-LE-VIEUX  
EPERSY  
ETABLE

FLUMET  
FONTCOUVERTE-LA-  
TOUSSUIRE  
GERBAIX  
GRESIN  
HAUTELUCE  
HAUVILLE  
JARSY  
JONGIEUX  
LA BALME  
LA BAUCHE  
LA BRIDOIRE  
LA CHAPELLE-BLANCHE  
LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-  
CHAT

LA CHAPELLE-SAINT-MARTIN  
LA COMPOTE  
LA CROIX-DE-LA-ROCHETTE  
LA GIETTAZ  
LA MOTTE-EN-BAUGES  
LA PERRIERE  
LA ROCHETTE  
LA TABLE  
LA THUILE  
LA TRINITE  
LANSLEBOURG-MONT-CENIS  
LANSLEVILLARD  
LE CHATELARD  
LE NOYER  
LE PONT-DE-BEAUVOISIN  
LE PONTET  
LE VERNEIL  
LEPIN-LE-LAC  
LES ALLUES  
LES AVANCHERS-VALMOREL  
LES DESERTS  
LES ECHELLES  
LESCHERAINES  
LOISIEUX  
LUCEY  
MARCIEUX  
MEYRIEUX-TROUET

MOGNARD  
MONTCEL  
MONTENDRY  
MONTVALEZAN  
MOTZ  
NANCES  
NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE  
NOVALAISE  
ONTEX  
PEISEY-NANCROIX  
PLANAY  
PRALOGNAN-LA-VANOISE  
PRESLE  
PUYGROS  
QUEIGE  
ROCHEFORT  
ROTHERENS  
RUFFIEUX  
SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL  
SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS  
SAINT-BERON  
SAINT-BON-TARENTEISE  
SAINT-CASSIN  
SAINT-CHRISTOPHE  
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-FRANC  
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES  
SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP  
SAINT-GENIX-SUR-GUIERS  
SAINT-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE  
SAINT-GIROD  
SAINT-JEAN-D'ARVES  
SAINT-JEAN-DE-BELLEVILLE  
SAINT-JEAN-DE-CHEVELU  
SAINT-JEAN-DE-COUZ  
SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE  
SAINT-MAURICE-DE-ROTHERENS  
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE  
SAINT-OFFENGE-DESSOUS  
SAINT-OFFENGE-DESSUS  
SAINT-OURS  
SAINT-PANCRACE  
SAINT-PAUL  
SAINT-PIERRE-D'ALVEY  
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT  
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE  
SAINT-PIERRE-DE-

GENEBROZ  
SAINT-PIERRE-DE-SOUCY  
SAINT-SORLIN-D'ARVES  
SAINT-THIBAUD-DE-COUZ  
SAINTE-FOY-TARENTEISE  
SAINTE-MARIE-D'ALVEY  
SAINTE-REINE  
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
SOLLIERES-SARDIERES  
TERMIGNON  
THOIRY  
TIGNES  
TRAIZE  
TREVIGNIN  
VAL-D'ISERE  
VEREL-DE-MONTBEL  
VERTHEMEX  
VILLARD-D'HERY  
VILLARD-LEGER  
VILLARD-SALLET  
VILLARD-SUR-DORON  
VILLAREMBERT  
VILLARODIN-BOURGET  
VILLAROGEX  
VILLAROUX  
VIONS  
YENNE

### Zone alpine Haute-Savoie

ABONDANCE  
ALEX  
ALLEVES  
ALLONZIER-LA-CAILLE  
ANDILLY  
AVIERNOZ  
BASSY  
BELLEVAUX  
BERNEX  
BLUFFY  
BOEGE  
BOGEVE  
BONNEVAUX  
BURDIGNIN  
CERCIER  
CERNEX  
CHAINAZ-LES-FRASSES  
CHALLONGES  
CHAMPANGES  
CHARVONNEX  
CHATEL  
CHAUMONT  
CHAVANNAZ  
CHENE-EN-SEMIENE  
CHESSENAZ  
CHEVALINE  
CHEVENOZ  
CHILLY  
CHOISY  
CLARAFOND  
CLERMONT  
CONTAMINE-SARZIN  
COPPONEX  
CREMPIGNY-BONNEGUETE  
CRUSEILLES  
CUSY  
CUVAT  
DESINGY  
DINGY-SAINT-CLAIR  
DOUSSARD

DROISY  
ELOISE  
ENTREMONT  
ENTREVERNES  
ESSERT-ROMAND  
EVIAN-LES-BAINS  
EVIRES  
FAUCIGNY  
FETERNES  
FILLINGES  
FRANCLENS  
FRANGY  
GIEZ  
GROISY  
GRUFFY  
HABERE-LULLIN  
HABERE-POCHE  
LA BALME-DE-SILLINGY  
LA BALME-DE-THUY  
LA BAUME  
LA CHAPELLE-D'ABONDANCE  
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE  
LA CLUSAZ  
LA COTE-D'ARBROZ  
LA FORCLAZ  
LA RIVIERE-ENVERSE  
LA TOUR  
LA VERNAZ  
LARRINGES  
LATHUILE  
LE BIOT  
LE BOUCHET  
LE GRAND-BORNAND  
LE SAPPEY  
LES CLEFS  
LES GETS  
LES OLLIERES  
LES VILLARDS-SUR-THONES

LESCHAUX  
LORNAY  
LUGRIN  
LULLIN  
MANIGOD  
MARCELLAZ  
MARIN  
MARLIOZ  
MASSINGY  
MAXILLY-SUR-LEMAN  
MEGEVETTE  
MEILLERIE  
MENTHON-SAINT-BERNARD  
MENTHONNEX-EN-BORNES  
MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT  
MESIGNY  
MIEUSSY  
MINZIER  
MONTMIN  
MONTRIOND  
MORILLON  
MORZINE  
MOYE  
MUSIEGES  
NAVES-PARMELAN  
NEUVECELLE  
NONGLARD  
NOVEL  
ONNION  
PEILLONNEX  
PUBLIER  
QUINTAL  
REYVROZ  
SAINT-ANDRE-DE-BOEGE  
SAINT-BLAISE  
SAINT-EUSEBE  
SAINT-EUSTACHE  
SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE

SAINT-GINGOLPH  
SAINT-JEAN-D'AULPS  
SAINT-JEAN-DE-SIXT  
SAINT-JEAN-DE-THOLOME  
SAINT-JEOIRE  
SAINT-MARTIN-BELLEVUE  
SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS  
SALLENOVES  
SAMOENS  
SAXEL  
SERRAVAL  
SEYSSEL  
SEYTHENEX  
SEYTRoux  
SILLINGY  
SIXT-FER-A-CHEVAL  
TALLOIRES  
TANINGES  
THOLLON-LES-MEMISES  
THONES  
THORENS-GLIERES  
THUSY  
USINENS  
VACHERESSE  
VAILLY  
VAL-DE-FIER  
VANZY  
VAULX  
VERCHAIX  
VERSONNEX  
VEYRIER-DU-LAC  
VILLARD  
VILLAZ  
VILLE-EN-SALLAZ  
VILLY-LE-BOUVERET  
VILLY-LE-PELLOUX  
VINZIER  
VIUZ-EN-SALLAZ  
VIUZ-LA-CHIESAZ  
VOVRAY-EN-BORNES

### Zone urbaine des Pays de Savoie

AITON  
AIX-LES-BAINS  
ALBENS  
ALBERTVILLE  
ALBY-SUR-CHERAN  
ALLONDAZ  
ANNECY

ANNECY-LE-VIEUX  
APREMONT  
ARBIN  
ARGONAY  
BARBERAZ  
BARBY  
BASSENS

BLOYE  
BOURGNEUF  
BOUSSY  
BRISON-SAINT-INNOCENT  
CESARCHES  
CHALLES-LES-EAUX  
CHAMBERY

CHAMOUSSET  
CHAPEIRY  
CHATEAUNEUF  
CHAVANOD  
CHIGNIN  
COGNIN  
COISE-SAINT-JEAN-PIED-

GAUTHIER  
CONS-SAINTE-COLOMBE  
CRAN-GEVRIER  
CRUET  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
DUNGT  
EPAGNY  
ETERCY  
FAVERGES  
FRANCIN  
FRETERIVE  
FRONTENEX  
GILLY-SUR-ISERE  
GRESY-SUR-AIX  
GRESY-SUR-ISERE  
GRIGNON  
HAUTEVILLE-SUR-FIER  
HERY-SUR-ALBY  
JACOB-BELLECOMBETTE  
LA BIOLLE  
LA CHAVANNE

LA MOTTE-SERVOLEX  
LA RAVOIRE  
LAISSAUD  
LE BOURGET-DU-LAC  
LES MARCHES  
LES MOLLETES  
LOVAGNY  
MARCELLAZ-ALBANAIS  
MARIGNY-SAINT-MARCEL  
MARLENS  
MARTHOD  
MERCURY  
MERY  
METZ-TESSY  
MEYTHET  
MONTAGNOLE  
MONTAGNY-LES-LANCHES  
MONTAILLEUR  
MONTHION  
MONTMELIAN  
MOUXY

MURES  
MYANS  
NOTRE-DAME-DES-  
MILLIERES  
PALLUD  
PLANAISE  
PLANCHERINE  
POISY  
PRINGY  
PUGNY-CHATENOD  
RUMILLY  
SAINT-ALBAN-LEYSSE  
SAINT-BALDOPH  
SAINT-FELIX  
SAINT-FERREOL  
SAINT-JEAN-D'ARVEY  
SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE  
SAINT-JEOIRE-PRIEURE  
SAINT-JORJOZ  
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY  
SAINT-SULPICE

SAINT-SYLVESTRE  
SAINT-VITAL  
SAINTE-HELENE-DU-LAC  
SAINTE-HELENE-SUR-ISERE  
SALES  
SONNAZ  
THENESOL  
TOURNON  
TRESSERVE  
UGINE  
VENTHON  
VEREL-PRAGONDRAN  
VERRENS-ARVEY  
VIMINES  
VIVIERS-DU-LAC  
VOGLANS  
SEVRIOD  
SEYNOD  
VALLIERES

## Bassin Lémanique

ALLINGES  
AMBILLY  
ANNEMASSE  
ANTHY-SUR-LEMAN  
ARBUSIGNY  
ARCHAMPS  
ARMOY  
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME  
BALLAISON  
BEAUMONT  
BELLEGARDE-SUR-  
VALSERINE  
BILLIAT  
BONNE  
BONS-EN-CHABLAIS  
BOSSEY  
BRETHONNE  
CERVENES  
CESSY  
CHALLEX  
CHAMPFROMIER  
CHANAY  
CHATILLON-EN-MICHAILLE  
CHENEX  
CHENS-SUR-LEMAN  
CHEVRIER  
CHEVRY

CHEZERY-FORENS  
COLLONGES  
COLLONGES-SOUS-  
SALEVE  
CONFORT  
CRANVES-SALES  
CROZET  
DINGY-EN-VUACHE  
DIVONNE-LES-BAINS  
DOUVAINE  
DRAILLANT  
ECHENEVEX  
ETREMBIERES  
EXCENEVEX  
FARGES  
FEIGERES  
FERNEY-VOLTAIRE  
FESSY  
GAILLARD  
GEX  
GIRON  
GRILLY  
LA MURAZ  
LANCRANS  
LEAZ  
INJOUX-GENISSIAT  
JONZIER-EPAGNY  
JUVIGNY

LELEX  
LHOPITAL  
LOISIN  
LUCINGES  
LULLY  
LYAUD  
MACHILLY  
MARGENCEL  
MASSONGY  
MESSERY  
MIJOUX  
MONNETIER-MORNE  
MONTANGES  
NANGY  
NERNIER  
NEYDENS  
ORCIER  
ORNEX  
PERON  
REIGNIER  
SAINT-CERGUES  
SAINT-GENIS-POUILLY  
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX  
SAINT-JEAN-DE-GONVILLE  
PERRIGNIER  
PERS-JUSSY  
PLAGNE

POUGNY  
PRESILLY  
PREVESSIN-MOENS  
SAINT-JULIEN-EN-  
GENEVOIS  
SAUVERNY  
SAVIGNY  
SCIENTRIER  
SCIEZ  
SEGNY  
SERGY  
SURJOUX  
THOIRY  
THONON-LES-BAINS  
VALLEIRY  
VEIGY-FONCENEX  
VERS  
VERSONNEX  
VESANCY  
VETRAZ-MONTHOUX  
VILLE-LA-GRAND  
VILLES  
VIRY  
VULBENS  
YVOIRE

## Bassin grenoblois

BARRAUX  
BEAUCROISSANT  
BERNIN  
BIVIERS  
BRESSON  
BRIE-ET-ANGONNES  
CHAMP-SUR-DRAC  
CHAMPAGNIER  
CHAPAREILLAN  
CHARNECLES  
CHIRENS  
CLAIX  
CORENC  
COUBLEVIE  
CROLLES  
DOMENE  
ECHIROLLES  
EYBENS  
FONTAINE  
FONTANIL-CORNILLON  
FROGES

GIERES  
GONCELIN  
GRENOBLE  
HERBEYS  
JARRIE  
LA BUISSE  
LA BUISSIERE  
LA FLACHERIE  
LA MURETTE  
LA PIERRE  
LA TERRASSE  
LA TRONCHE  
LE CHAMP-PRES-FROGES  
LE CHEYLAS  
LE GUA  
LE PONT-DE-CLAIX  
LE TOUVET  
LE VERSOUD  
LUMBIN  
MEYLAN  
MOIRANS

MONTBONNOT-SAINTE-  
MARTIN  
MONTCHABOUD  
MURIANETTE  
NOTRE-DAME-DE-  
MESSAGE  
NOYAREY  
POISAT  
PONTCHARRA  
RENAIE  
RIVES  
SAINT-CASSIEN  
SAINT-EGREVE  
SAINT-GEORGES-DE-  
COMMIERS  
SAINT-ISMIER  
SAINT-JEAN-DE-MOIRANS  
SAINT-MARTIN-D'HERES  
SAINT-MARTIN-D'URIAGE  
SAINT-MARTIN-LE-VINOUX  
SAINT-NAZAIRE-LES-  
EYMES  
SAINT-PAUL-DE-VARCES

SAINT-PIERRE-DE-  
MESSAGE  
SAINT-VINCENT-DE-  
MERCUZE  
SAINTE-MARIE-D'ALLOIX  
SASSENAGE  
SEYSSINET-PARISSET  
SEYSSINS  
TENCIN  
TULLINS  
VARCES-ALLIERES-ET-  
RISSET  
VAULNAVEYS-LE-HAUT  
VENON  
VEUREY-VOROIZE  
VIF  
VILLARD-BONNOT  
VIZILLE  
VOIRON  
VOREPPE  
VOUREY

## Vallée de l'Arve

AMANCY  
ARACHES-LA-FRASSE

ARENTHON  
AYSE

BONNEVILLE  
BRIZON

CHAMONIX-MONT-BLANC  
CHATILLON-SUR-CLUSES

CLUSES  
COMBLOUX  
CONTAMINE-SUR-ARVE  
CORDON  
CORNIER  
DEMI-QUARTIER  
DOMANCY  
ETAUX  
LA CHAPELLE-RAMBAUD

LA ROCHE-SUR-FORON  
E PETIT-BORNAND-LES-  
GLIERES  
LE REPOSOIR  
LES CONTAMINES-  
MONTJOIE  
LES HOUCHES  
MAGLAND  
MARIGNIER

MARNAZ  
MEGEVE  
MONT-SAXONNEX  
NANCY-SUR-CLUSES  
PASSY  
PRAZ-SUR-ARLY  
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS  
SAINT-LAURENT  
SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

SAINT-SIGISMOND  
SAINT-SIXT  
SALLANCHES  
SCIONZIER  
SERVOZ  
THYEZ  
VALLORCINE  
VOUGY

### Vallée Maurienne-Tarentaise

AIGUEBELLE  
AIGUEBLANCHE  
AIME  
ARGENTINE  
LA BATHIE  
BELLENTRE  
LE BOIS  
BONNEVAL  
BONVILLARET  
BOURG-SAINT-AURICE  
BRIDES-LES-BAINS  
CEVINS  
LA CHAMBRE  
LA CHAPELLE  
LES CHAPELLES  
LE CHATEL  
LES CHAVANNES-EN-  
MAURIENNE  
LA COTE-D'AIME  
EPIERRE  
ESSERTS-BLAY

FEISSONS-SUR-ISERE  
FEISSONS-SUR-SALINS  
FONTAINE-LE-PUITS  
FOURNEAUX  
FRENEY  
GRANIER  
HAUTECOUR  
HERMILLON  
JARRIER  
LANDRY  
MACOT-LA-PLAGNE  
MODANE  
MONTAGNY  
MONTAIMONT  
MONTGELLAFREY  
MONTGILBERT  
MONTGIROD  
MONTRICHER-ALBANNE  
MONSAPEY  
MONTVERNIER  
MOUTIERS

LA LECHERE  
NOTRE-DAME-DU-CRUET  
NOTRE-DAME-DU-PRE  
ORELLE  
PONTAMAFREY-  
MONTPASCAL  
RANDENS  
ROGNAIX  
SAINT-ALBAN-DES-  
HURTIERES  
SAINT-ANDRE  
SAINT-AVRE  
SAINT-ETIENNE-DE-CUINES  
SAINT-GEORGES-DES-  
HURTIERES  
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE  
SAINT-JULIEN-MONT-DENIS  
SAINT-LEGER  
SAINT-MARCEL  
SAINTE-MARIE-DE-CUINES  
SAINT-MARTIN-D'ARC

SAINT-MARTIN-DE-LA-  
PORTE  
SAINT-MARTIN-SUR-LA-  
CHAMBRE  
SAINT-MICHEL-DE-  
MAURIENNE  
SAINT-OYEN  
SAINT-PAUL-SUR-ISERE  
SAINT-PIERRE-DE-  
BELLEVILLE  
SAINT-REMY-DE-  
MAURIENNE  
SALINS-LES-THERMES  
SEEZ  
TOURS-EN-SAVOIE  
VALEZAN  
VALLOIRE  
VALMEINIER  
VILLARGONDRAN  
VILLARLURIN

**Annexe 7 : modèle de communiqué-type information/recommandation émis par l'AASQA**

Épisode de pollution atmosphérique – État de la qualité de l'air

*Bulletin valable pour 24 heures, du xx.xx201x à 14 h au xx+1.xx.201x à 14 h*

Épisode type « Combustion » ; « Mixte » ; « Estival » ; « Ponctuel » – Pollution au PM<sub>10</sub>, NO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>, O<sub>3</sub>

Carte régionale des dispositifs préfectoraux.

Département	Situation et évolution de la qualité de l'air
Ain	
Allier	
Ardèche	
Cantal	
Drôme	
Isère	
Loire	
Haute-Loire	
Puy-de-Dôme	
Rhône	
Savoie	
Haute-Savoie	

## Annexe 8 : liste des recommandations sanitaires et comportementales

### *Liste des recommandations sanitaires*

#### Niveau information-recommandation

Recommandations sanitaires en cas de dépassement des seuils d'information et de recommandation pour les polluants suivants : particules de taille inférieure à 10 micromètres (PM<sub>10</sub>), dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), ozone (O<sub>3</sub>) :

Population ciblée par les messages	Messages sanitaires
<u>Populations vulnérables :</u>  Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.	En cas d'épisode de pollution aux polluants suivants : PM10, NO <sub>2</sub> , SO <sub>2</sub> , <u>il est recommandé de :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Limiter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (horaires à préciser éventuellement au niveau local).</li><li>- Limiter les activités intenses (physiques et sportives dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.</li></ul>
<u>Populations sensibles :</u>  Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).	En cas d'épisode de pollution à l'O <sub>3</sub> , <u>il est recommandé de :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Limiter les sorties durant l'après-midi (ou horaires à adapter selon la situation locale).</li><li>- Limiter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles à l'intérieur peuvent être maintenues.</li></ul>
	Dans tous les cas, en cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien
Population générale	Il n'est pas nécessaire de modifier les activités habituelles, les déplacements habituels ni les pratiques habituelles d'aération et de ventilation, la situation lors d'un épisode de pollution ne justifiant pas des mesures de confinement.

Vous trouverez des informations sur la qualité de l'air dans la région sur le site internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) :

<http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur le(s) site(s) internet de ministère chargé de la santé, ARS, AASQA, etc :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/>

Vous pouvez également consulter les informations disponibles liées au niveau et à la nature des pollens sur le site internet <http://www.pollens.fr/accueil.php> en plus des informations similaires éventuellement diffusées en accompagnement du message d'information et de recommandations.

## Niveau alerte

Messages sanitaires en cas de dépassement des seuils d'alerte fixés pour les polluants suivants : particules de taille inférieure à 10 micromètres (PM10), dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), ozone (O<sub>3</sub>) :

Population ciblée par les messages	Messages sanitaires
<p><u>Populations vulnérables :</u></p> <p>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.</p> <p><u>Populations sensibles :</u></p> <p>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p>	<p>En cas d'épisode de pollution aux polluants suivants : PM10, NO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>, <u>il est recommandé de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Éviter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (horaires à préciser éventuellement au niveau local).</li><li>- Éviter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.</li></ul> <p>En cas d'épisode de pollution à l'O<sub>3</sub>, <u>il est recommandé de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Éviter les sorties durant l'après-midi (ou horaires à adapter selon la situation locale).</li><li>- Éviter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.</li></ul> <p>Dans tous les cas :</p> <p>En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), <u>il est recommandé de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prendre conseil auprès de votre pharmacien ou consulter votre médecin.</li><li>- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.</li><li>- Prendre conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.</li></ul>
<p>Population générale</p>	<p><u>Il est recommandé de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réduire les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).</li></ul> <p>En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), <u>il est recommandé de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- prendre conseil auprès de votre pharmacien ou consulter votre médecin.</li></ul>

Vous trouverez des informations sur la qualité de l'air dans la région sur le site internet de l'Association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) :

<http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur le(s) site(s) internet de (ministère chargé de la santé, ARS, AASQA, etc. :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/>

Vous pouvez également consulter les informations disponibles liées au niveau et à la nature des pollens sur le site internet <http://www.pollens.fr/accueil.php> en plus des informations similaires éventuellement diffusées en accompagnement du message d'information et de recommandations.

### Liste des recommandations comportementales

#### **IMPORTANT**

*Pour les territoires en niveau d'alerte, aux recommandations sanitaires viennent s'ajouter ou se substituer des actions contraignantes, dont le respect est obligatoire.*

*Consultez la préfecture de votre département pour connaître ces mesures.*

### Recommandations à l'ensemble de la population

- Arrêter d'utiliser les foyers ouverts d'appoint, les appareils de chauffage au bois d'appoint de type inserts, poêles, chaudières installés avant 2000 et les groupes électrogènes ;
- Maîtriser la température de son logement (chauffer sans excéder 19°C) ;
- Pour les travaux d'entretien ou de nettoyage, éviter d'utiliser des outils non électriques (tondeuses, taille, haie,...) ainsi que des solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis décoratifs, produits de retouche automobile, etc.) ;
- Utiliser les modes de transport permettant de limiter le plus possible les émissions de polluants : vélo, transports en commun, co-voiturage... Pour les entreprises, adapter les horaires de travail, faciliter le télétravail ;
- S'abstenir de circuler avec un véhicule de norme inférieure ou égale à EURO 3 et/ou dont la date d'immatriculation est antérieure au 1er janvier 2006 (hormis les véhicules d'intérêt général visés à l'article R 311-1 du code de la route) ;
- Eviter la conduite agressive, l'usage de la climatisation ; entretenir régulièrement son véhicule ;
- Abaisser sa vitesse de 20 km/h sur les voies pour lesquelles la vitesse maximale autorisée est supérieure ou égale à 90 km/h.

**RAPPEL : il est interdit de brûler des déchets verts.**

### Recommandations aux collectivités territoriales et autorités organisatrices des transports

- Maîtriser la température dans les bâtiments (chauffer sans excéder 19°C) ;
- Pour les travaux d'entretien ou de nettoyage, éviter d'utiliser des outils non électriques (tondeuses, taille, haie,...) ainsi que des solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis décoratifs, produits de retouche automobile, etc.) ;

- Promouvoir l'humidification, l'arrosage ou toute autre technique rendant les poussières moins volatiles, notamment aux abords des voiries et lors des chantiers ; réduire l'activité des chantiers générateurs de poussières ;
- Développer les pratiques de mobilité les moins polluantes : co-voiturage, transports en commun ; adapter les horaires de travail, faciliter le télétravail ; faciliter l'utilisation des parkings relais et transports en communs associés ;
- Faire en sorte d'éviter la circulation des classes de véhicules les plus polluants (norme inférieure ou égale à EURO 3 et/ou dont la date d'immatriculation est antérieure au 1er janvier 2006 (hormis les véhicules d'intérêt général visés à l'article R 311-1 du code de la route) ;
- Sensibiliser la population aux effets négatifs sur la consommation et les émissions de polluants d'une conduite agressive des véhicules et de l'usage de la climatisation, ainsi qu'à l'intérêt d'une maintenance régulière du véhicule ;
- Rendre temporairement gratuit le stationnement résidentiel ;
- Pratiquer les tarifs les plus attractifs pour l'usage des transports les moins polluants (vélos, transports en commun, véhicules électriques, etc.).

#### Recommandations aux agriculteurs

- Reporter l'écobuage ou pratiquer le broyage ;
- Suspendre les opérations de brûlage à l'air libre de sous-produits agricoles.

#### Recommandations aux industriels

- Mettre en oeuvre des dispositions de nature à réduire les rejets atmosphériques, voire réduire l'activité ;
- Reporter certaines opérations émettrices de particules et oxydes d'azote à la fin de l'épisode de pollution ;
- Reporter le démarrage d'unités à la fin de l'épisode de pollution ;
- Mettre en fonctionnement, lorsqu'ils existent, des systèmes de dépollution renforcés durant l'épisode de pollution ;
- Réduire l'activité des chantiers générateurs de poussières et mettre en place des mesures compensatoires (arrosage) ;
- Réduire l'utilisation des groupes électrogènes.

## Glossaire

AASQA	Association agréée de surveillance de la qualité de l'air, <i>i.e.</i> Atmo-Auvergne-Rhone-Alpes
ALE	Alerte
AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
COZ	Centre opérationnel de zone
CRZ	Cellule routière zonale
DDSP	Direction départementale de la sécurité publique
DIPJ	Direction interrégionale de la police judiciaire
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRFiP	Direction régionale des finances publiques
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DSAC	Direction de la sécurité de l'aviation civile
DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication
DZCRS	Direction zonale des compagnies républicaines de sécurité
EMIZ	État-major interministériel de zone
EMZD	État-major de zone de défense (structure militaire)
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
POZ	Plan ORSEC de zone
SGAMI	Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur
SNCF	Société nationale des chemins de fer
VNF	Voies navigables de France